

LIMEYRAT



BULLETIN MUNICIPAL
Septembre 2024

Numéro 61

ISSN 2969-8057

Sommaire

Le mot du maire	3,4
Réunions du conseil municipal	5 à 19
Etat civil	20
Cérémonie des vœux :	20
Etat des finances de la commune.....	21
Le bâtiment de la mairie accessible.....	23
Rénovation de la Agence Postale	24
L'ancien camion destiné à un bel avenir.....	24
Travaux de rénovation du réseau d'eau potable.....	25
Du côté de l'école et du RPI	26, 27

A la bibliothèque Andrée Chedid..	28, 29, 30, 31
Informations diverses :	32, 33
<u>La parole aux associations :</u>	
Comité des fêtes	34, 35, 36, 37, 38
Les Amis de la Bibliothèque	39, 40, 41
F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne	41
Limeyraku	42
Amicale Laïque	42, 43
Amicale de Chasse	43

Informations

MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Mardi : 13 heures 30 - 18 heures
- Jeudi : 9 heures - midi / 13 heures 30 - 17 heures
- Vendredi : 13 heures 30 - 17 heures
- Samedi : 10 heures - midi

Permanences du Maire à la mairie :

- Le mardi, de 16 heures 30 à 18 heures
- Le jeudi, de 16 heures à 17 heures
- Le samedi, de 10 heures à midi

Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture de l'agence au public :

Du lundi au samedi : 9 heures 30 - midi
Départ du courrier à 9 heures 30 sauf le samedi (départ de Thenon avant midi)
Responsable : Daniel Forest

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Située dans les locaux attenants à l'agence postale, elle est ouverte le mardi de 16 heures à 18 heures, le jeudi de 14 heures à 16 heures et le samedi de 10 heures à midi. Un service de portage de livres est également proposé.
Tél 05 53 04 05 07
Responsable : Josiane Ballesta

Photos à la Une :

Un nouveau tracteur équipé d'une cabine
Le premier tableau de Fernando Costa à partir du vieux fourgon
Le sprint des cyclistes de la Périgord Ladies à Limeyrat
Un nouveau massif à l'entrée de bourg en face du séquoia

Quatrième de couverture :

Affiche de la fête du solstice le 20 décembre

Equipements de loisirs : Le court de tennis situé derrière le stade, l'aire de jeux à côté de la salle des fêtes et le terrain de boules près du vieux cimetière sont accessibles gratuitement et sont placés sous la responsabilité des usagers. Nous comptons sur le civisme de chacun pour leur maintien en bon état et un accès justement réparti entre tous les intéressés.

Mémento

Mairie : Tél. 05 53 04 40 82 - Email : accueil@mairie-limeyrat.fr

Site internet : <http://www.limeyrat.net> - La commune fait partie du réseau **INTRAMUROS**, application téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes

Agence postale : Tél / Fax : 05 24 13 03 88 / **Bibliothèque :** Tél : 05 53 04 05 07

École : Tél / Fax : 05 24 13 03 96 / **Garderie / cantine :** 05 53 04 07 78

Les responsables du journal vous souhaitent une bonne lecture. Ils vous prient de bien vouloir les excuser de toute erreur ou omission qu'ils auraient pu commettre. Toutes remarques ou suggestions seront les bienvenues. Merci !

Les textes des associations sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs.

Éditorial : le mot du maire



Chers concitoyens, chers amis,

Faisons le point sur l'année écoulée, ses réalisations, ses animations, les décisions qui engagent notre collectivité.

Même si notre publication est modeste et ne prétend pas à une exhaustivité totale et détaillée, elle essaie de porter à votre connaissance ou de rappeler ce qui fait le quotidien des habitants de notre commune en matière d'équipements, de services, de projets et de moments récréatifs et culturels organisés avec les associations.

L'année 2024 a été une année d'élections avec les Européennes inscrites au calendrier. La participation a été moyenne, les résultats éparpillés entre de nombreuses listes. Le Rassemblement National a connu une forte poussée et les autres partis traditionnels une régression ou une stagnation.

Mais il y a eu aussi les Législatives, pour le moins inattendues et décidées par le Président de la République. Elles se sont déroulées dans la précipitation et ont donné un visage inhabituel à l'Assemblée Nationale avec une division des députés en 3 groupes essentiels et l'absence de majorité absolue ni même relative en raison des aspirations très différentes des différentes coalitions. La formation du gouvernement en a été rendue difficile et sa constitution ne reflète pas vraiment le résultat des urnes, c'est le moins qu'on puisse dire. Notre pays traverse une période difficile avec des antagonismes de plus en plus marqués, avec une situation économique et sociale très dégradée. Et encore une fois, les dirigeants rejettent une partie des déficits sur les collectivités locales. J'ai déjà eu l'occasion de dire combien ce procès était malhonnête, nos dépenses obligatoires étant de plus en plus élevées, de moins en moins compensées et nos recettes souvent aléatoires.

Heureusement, dans nos petits villages, en l'absence de richesse financière, nous savons conserver des moments conviviaux et rassembleurs.

Le comité des fêtes nous a offert une nouvelle séance de théâtre avec « le portable et le tapis »

Il a aussi accueilli le concert de Kommuna Lux, proposé par « Le Monde dans mon Village » avec la participation des Ukrainiens encore réfugiés sur notre territoire : des retrouvailles émouvantes.

Il a aussi, en partenariat avec la commune, organisé l'exposition de Fernando Costa qui fut un grand moment de découverte d'un artiste exceptionnel et d'œuvres originales et réputées. Le vieux camion de la commune a connu à cette occasion un destin inattendu.

Sans oublier les marchés de producteurs, la fête patronale, la choucroute, la rando mobs...

Les Eclats poétiques ont été l'occasion d'accueillir un poète qui est intervenu dans les classes et a permis aux élèves, avec l'aide de l'OCCE24 et de la Bibliothèque de produire une exposition et de réciter des poèmes à la salle des fêtes devant un public nombreux. La plupart des poèmes qu'ils ont produits alors sont exposés sur les murs du vieux cimetière et peuvent être écoutés sur votre smartphone en scannant le QR code correspondant. Ce fut l'occasion d'un concert, d'expositions sur le promenoir poétique, de démon-

tration de percussions.

Sans compter plusieurs expositions et des animations autour de la lecture, l'accueil des classes. Les travaux à la mairie ont aussi favorisé les activités de la bibliothèque dans la salle du conseil comme ce fut le cas pour la manifestation 'Biblis en Folie'.

L'amicale de chasse a aussi connu un succès record pour les repas organisés en mai et en août, ainsi que pour le concours de pétanque organisé le samedi de la fête.

Le club de football, après plusieurs années difficiles, a connu une saison florissante avec la montée en division supérieure des 2 équipes seniors et la qualification en finale de la Dordogne de l'équipe première.

Sans compter les bons résultats des équipes de jeunes.

Nous avons eu la chance d'accueillir l'Assemblée générale de la Route des Canons qui a proposé des animations variées autour du travail du fer.

En raison d'une modification du trajet habituel, la course 'Périgord Ladies' a traversé notre commune d'est en ouest. L'occasion de voir passer des cyclistes professionnelles, certes un peu rapidement, les côtes de notre commune étant bien peu pentues pour ces athlètes averties. Merci aux bénévoles signaleurs qui ont assuré la sécurité aux nombreux carrefours traversés.

Toutes ces nombreuses manifestations témoignent de l'intérêt porté par les bénévoles pour créer de la vie et de la cohésion sur notre territoire et je ne peux qu'encourager de nouveaux acteurs à se joindre aux différentes équipes, en particulier des jeunes.

Certes, cela demande du temps, du travail mais quel plaisir de voir une fête réussie qui enchante les participants et je pense qu'il n'y a pas un seul groupe où les préparatifs ne se font pas dans la bonne humeur et le partage des tâches.

J'espère ne pas avoir oublié trop de monde : il y a aussi l'atelier gym et l'activité Chi Cong de l'Amicale laïque. Il y a les Amis du RPI qui organisent des animations pour aider au financement des activités pour les élèves. Il y a aussi Limeyraku, l'atelier de poterie que l'on va retrouver à la fête du solstice le 20 décembre, entourée des autres bénévoles.

Vous trouverez toujours la municipalité à vos côtés pour jouer le rôle de facilitateur

Claude Sautier

Des sigles à déchiffrer dans ce bulletin : Voici quelques traductions pour s'y retrouver

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AMF : Association des Maires de France
ATD : Agence Technique Départementale
BDDP : Bibliothèque Départementale De Prêt
CCTHPN : Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
CdC : Communauté de Communes
CNAS : Centre National d'Action Sociale
CNP : Caisse Nationale de Prévoyance
DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
MNT : Mutuelle Nationale Territoriale
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SDE24 : Syndicat Départemental d'Energies de Dordogne
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIVS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SMBVV : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère
SMD3 : Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
SMDE : Syndicat Mixte Départemental de l'Eau
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
ZAE : Zone d'Activité Economique

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des procès-verbaux des réunions du conseil municipal, les documents annexes, les délibérations sont disponibles sur le site Web de la commune à l'adresse : <http://limeyrat.net> à la rubrique [Conseil municipal](#)

Les astérisques () renvoient à des articles dans le bulletin*

29 AOÛT 2023 à 20H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS :

Commission habitat à la communauté de communes :

Attribution d'aides pour la rénovation des logements. Un dossier concernait notre commune.

Présentation d'un dossier de parc photovoltaïque à la CDC :

M. Rémi Dumaure envisage la mise en place d'ombrières d'élevage sur son exploitation.

ORDRE DU JOUR :

Décision Modificative du Budget 2023 :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il manque des crédits pour régler une facture de la rénovation de la toiture de l'école. Il propose de virer 1145,96 € du chapitre 020 (Dépenses imprévues) à l'Opération n° 2021-02 (Toiture École)
La D2023-31 est adoptée.

Conditions d'accès et tarification de la cantine scolaire :

Notamment en raison de la baisse des effectifs et de l'organisation qui a suivi la suppression d'une classe, afin de faciliter l'organisation de la journée des agents communaux, le Maire propose que ceux qui le souhaitent puissent prendre leur repas à la cantine scolaire les jours de classe. Cette disposition sera accessible à tous les agents de la collectivité et facultative. Chaque personne intéressée devra s'engager à prévenir, au moins la semaine précédente. Le repas sera le même que celui proposé aux enfants. Le prix sera identique excepté pour les agents qui mangent sur place par nécessité de service pour encadrer les enfants.
La D2023-32 est adoptée.

Référent déontologue des élus locaux :

Chaque élu local doit être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes fixés par la charte de l'élu local.

Le Centre de Gestion de la Dordogne propose une solution mutualisée pour les collectivités qui le souhaitent. Celles-ci sont invitées à désigner le même référent que le CDG24, soit M. Alain Pariente, Maître de conférences à la faculté de droit de Bordeaux.

Le CDG prendra en charge le coût de la prestation jusqu'au 31/12/2023. Une évaluation sera réalisée au 4^{ème} trimestre avant de statuer sur la reconduction de cette prise en charge.

La D2023-33 est adoptée.

Convention d'adhésion Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

La loi a mis en place une procédure de médiation obligatoire en matière de litiges (décisions administratives défavorables, refus de détachement...)

Le CDG24 a désigné le CDG16 pour assurer cette mission pour la recherche d'une résolution amiable. Le coût est fixé à 300 € par dossier avec une participation de 50 € par heure de mission et versement des indemnités kilométriques des médiateurs désignés.

La D2023-34 est adoptée.

Dispositif de recueil de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes :

Les centres de gestion ont l'obligation de mettre en œuvre ce dispositif au profit des collectivités qui souhaitent en bénéficier.

Ce dispositif a pour objet de recueillir les signalements effectués par les agents, de les orienter vers les services et autorités compétentes.

La D2023-35 est adoptée.

Présentation du rapport annuel 2022 du SMD3 :

Le rapport 2022 est présenté et mis à disposition.

Point budgétaire :

Cf document annexé : état des dépenses et recettes à ce jour.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Prix de l'énergie :

La facturation par Total Energies de la consommation électrique au tarif jaune (école) pour le 1^{er} semestre 2023 fait apparaître une forte augmentation du coût sur ce poste : 9 954,13 € contre 5 674,39 € pour 2022 pour une consommation pourtant légèrement inférieure. La hausse est donc due à l'augmentation du coût de l'énergie.

Le Conseil municipal doit se pencher sur la recherche de moyens pour contenir cette envolée des coûts.

Une étude pourrait être demandée pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La modification du tarif appliqué (tarif jaune actuellement pour plus de 32 ampères) va être étudiée.

Etude d'une demande d'évolution du PLUI :

Dans le cadre de la préparation du PLUI, les exploitants des carrières sur les sites de Pierre Danse et des Grands Genévriers ont sollicité la communauté de communes (compétente dans ce domaine) pour demander des extensions des périmètres classés comme zones d'exploitation de carrières.

Le classement de ces zones n'a pas d'incidence sur le calcul des zones urbanisables de la commune.

L'inscription en zone d'exploitation n'est en rien une autorisation à exploiter, elle est seulement la condition nécessaire au dépôt d'un dossier d'extension qui donnerait lieu à enquête publique.

Le classement est soumis à l'accord du conseil municipal

Aujourd'hui, avec la modification de la fiscalité des entreprises, l'extension de ces sites n'aurait aucun impact financier pour les collectivités.

Une réunion avec les exploitants est prévue au siège de la Communauté de Communes avec les élus de Limeyrat et Ajat.

Préparation de la fête :

La fête est préparée avec un partenariat du comité des fêtes et de la commune.

La commune prend en charge les illuminations et décorations, le feu d'artifice et s'associe pour offrir des places de manèges aux enfants d'âge scolaire.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Début des travaux à la mairie :

Le démarrage des aménagements intérieurs est prévu le 13 septembre par les artisans retenus.

Reprise du personnel à l'école :

La commission Ressources Humaines propose de poursuivre avec les mêmes emplois du temps pour les personnels remplaçants jusqu'aux vacances de Toussaint.

Le bulletin municipal est en cours de rédaction. Le bouclage est prévu 2^{ème} quinzaine de septembre.

5 OCTOBRE 2023 à 20H30

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Réunion de présentation du plan départemental de lecture publique :

Cette réunion a rassemblé les responsables de la bibliothèque Andrée Chedid, une représentante de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord et des élus.

A l'ordre du jour :

- Rappel des modalités de fonctionnement des bibliothèques au regard de la loi Robert.
- Point sur la place de la bibliothèque de Limeyrat sur le territoire de la commune et les alentours.
- Evocation des travaux à venir.

Une convention d'adhésion au PDLP sera à valider par le conseil municipal.

- Réunion de la CLECT 11/09/2023 :

La commission s'est réunie pour statuer sur l'évolution des charges transférées pour les 3 communes concernées par leur retrait du SMD3 : Peyrignac, Beauregard de Terrasson et Villac.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT.

La D2023-36 est adoptée.

- Conseil communautaire 11/09/2023

- Carte communale de Hautefort
- Modification du règlement d'attribution de fonds de concours pour la DECI
- Vente terrain ZAE Fauries
- Mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat de la CCTHPN.
- Réalisation d'un emprunt pour la prise en charge de la soultte versée au SMD3 suite au retrait de trois communes. Modifications des statuts du SMD3 et du SIRTOM de Brive

- Attribution du marché pour l'extension du réseau d'assainissement à Terrasson
- Autorisation donnée au Président pour signer l'accord cadre pour des travaux d'assainissement collectif sur le territoire de la CCTHPN
- Présentation du RPQS 2022 Assainissements collectif et non collectif
- Attribution de subvention aux entreprises. Adoption du règlement d'intervention SRDEII
- Renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) et de la convention cadre
- Revalorisation des bases minimum de CFE
- Désignation du référent déontologue pour les élus
- Modification du tableau des effectifs. Affectation à des missions temporaires

- Réunion carrières CdC :

Réunion avec MM. Otero et Irribaren, responsables des carrières CMC et Pierre du Périgord en présence des maires de Limeyrat et Ajat. A l'ordre du jour, connaître leurs motivations pour leurs demandes d'extension des zones classées en exploitation dans le cadre du PLUI.

Il s'agit d'avoir une visibilité à long terme sur les ressources des matériaux sans envisager d'augmentation du tonnage extrait annuellement. Les ressources disponibles sur les zones actuellement en exploitation (bancs de pierre et granulats) sont estimées à environ 8 ans.

Les remarques formulées lors du dernier conseil municipal leur ont été transmises : limiter la superficie, ne pas envisager d'extension supplémentaire vers le nord (en direction du Puits de Bontemps), veiller à ne pas porter atteinte à la nappe aquifère, différencier l'exploitation de pierre de taille et celle de granulats.

La commune d'Ajat acte la limitation du tonnage envisagé et demande une étude de la répartition des flux de camions vers Ajat et vers Cubjac.

ORDRE DU JOUR

- Rendez-vous entreprise Porcher :

Réception d'un commercial pour obtenir un devis pour un tracteur équipé d'une cabine qui apporterait un meilleur confort aux agents par mauvais temps et leur permettrait d'effectuer certains travaux même par temps de pluie. Montant de la proposition : environ 45 000 € TTC, reprise du tracteur actuel comprise (20 000 €)

- Réunion de préparation du chantier de renouvellement de la conduite d'eau potable :

Les travaux qui iront depuis le Bourg jusqu'à La Chosedie vont commencer vers le 10 octobre. Ils nécessiteront la mise en place d'une déviation.

Retrait D2023-27 Indemnités de fin de carrière

La préfecture a demandé à la commune de retirer la délibération n° 2023-27 relative à l'indemnité de départ à la retraite d'un agent et de la remplacer par un dispositif RIFSEEP.

La D2023-37 est adoptée.

Retrait de la commune de Bassillac-et-Auberoche du SIVS Fossemagne-Limeyrat - Saint Antoine d'Auberoche

La commune de Bassillac-et-Auberoche a voté son retrait du SIVS Fossemagne-Limeyrat-St Antoine d'Auberoche. Le SIVS a donné son accord par délibération.

La délibération du Comité syndical est ensuite adressée au maire de chaque commune membre (y compris celle dont le retrait est envisagé).

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date à laquelle la délibération de l'EPCI a été notifiée à son maire, pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la commune est réputée donner un avis *défavorable* à la demande de retrait.

Si les conditions de majorité qualifiée sont remplies, le représentant de l'Etat peut prononcer par arrêté le retrait de la commune.

Le Conseil municipal approuve le retrait de la commune de Bassillac-et-Auberoche du SIVS Fossemagne-Limeyrat-St Antoine d'Auberoche.

La D2023-38 est adoptée.

Motion « projet Beynac » du Conseil départemental de la Dordogne

L'UDM propose une motion de soutien au Projet Beynac du Conseil départemental 24. Le projet est présenté.

Le conseil municipal est favorable.

La D2023-39 est adoptée.

Décision Modificative n° 2

Pour faire face aux travaux de la mairie et aux dépenses complémentaires, il est proposé au Conseil de consacrer le montant des dépenses imprévues à l'opération 2019-02 « Accessibilité Mairie » soit 2 850 €.

La D2023-40 est adoptée.

RPQS 2022 du SIAEP « Eau Cœur du Périgord Vallée Auvézère Manoire » :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du syndicat est présenté au Conseil et mis à disposition du public en mairie.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Travaux mairie :

Le chantier avance. Les agents communaux ont entrepris la réalisation des travaux qui n'étaient pas compris dans les devis des entreprises : démolition des sanitaires de la bibliothèque et reprise des dégâts occasionnés par cette démolition : parquet flottant, toile de verre sur les murs, peinture...

Dans les locaux de la mairie, il est prévu, avant réaménagement, de poser du carrelage mural et au sol dans les sanitaires, de poser du plancher flottant et de recouvrir les murs et cloisons de toile de verre, d'effectuer les reprises de peinture et teinture.

Les achats effectués de matériaux nécessaires représentent près de 2 500 €

Travaux voirie :

L'état de la trésorerie ne permet pas d'engager le programme prévu dans son intégralité.

Faut-il envisager d'en faire une partie ?

Les travaux d'enfouissement de la canalisation d'eau potable pourraient être l'occasion de reprises ponctuelles sur les voies impactées (Routes des Côtes et des Bories).

Travaux divers :

Réparation de la vitrine de la boulangerie. Un différend oppose la commune et la compagnie d'assurance pour la prise en charge. Un rendez-vous a été pris avec le représentant de notre assurance.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de l'ancien fourgon :

Un artiste propose l'achat du véhicule pour la réalisation de ses sculptures.

L'ancien fourgon orange de la commune, en panne et trop usagé pour être réparé, allait être vendu à la casse. Un artiste travaillant sur le métal a proposé de l'acheter pour 1 000 €. Le conseil municipal accepte cette offre.

Désignation de délégués à la commission électorale :

L'ensemble des membres doivent être renouvelés. Les membres sortants ne sont pas éligibles. Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants hors conseil municipal et 1 titulaire et 1 suppléant membres du conseil.

Les personnes proposées sont :

Mme Liliane DUBOIS, M. Eric MAHIEU, titulaires

et Mme Nicole RAYNAUD et M. Thierry DU-VALEIX, suppléants

Pour le Conseil municipal, Mme Natacha DUMAS, titulaire et M. Arnaud DUMAURE suppléant

12 DÉCEMBRE 2023 à 20H30

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Visite des carrières du 24 octobre

Visite du site des carrières (Grands Genévriers et Pierre Danse) par les 3 adjoints avec des représentants de la CdC (M. Bousquet, Mme Bourra, M. Malo) et M. Clerjoux, Maire d'Ajat
Visite concentrée sur le site de la Pierre du Périgord (anciennes carrières de Bontemps) qui extrait des blocs, sciés en plaques sur place et pour l'instant débités à la carrière de Luget en Charente en attendant l'installation d'une nouvelle machine à Limeyrat.

Le site a été modernisé et, pendant près d'un an, le travail de sciage a été concentré sur les blocs entreposés autour de la carrière.

Les nouveaux propriétaires ont présenté leurs demandes d'extension des zones classées exploitables pour assurer la pérennité de la production.

Les élus insistent pour qu'une visite soit organisée avec l'ensemble des membres du Conseil municipal pour mieux connaître le site et juger de l'évolution des méthodes de travail.

Conseil d'école 7/11

Débat pour l'incorporation du protocole d'obligation de signalement des harcèlements dans le projet pédagogique.

Projet de plantation de 3 arbres en bordure du pré de récréation.

Le passage du Père Noël est prévu le 18 décembre dans les 2 écoles.

Parmi les projets pédagogiques, l'accueil d'un poète grâce à l'OCCE 24, en préparation du Printemps des Poètes.

Projet vélo à renouveler pour les CM et peut-être les CE : coût 770 €

Visite des archives de la 1^{ère} guerre mondiale, d'une ferme pédagogique.

Présentation d'un audit sur le RPI.

Mettre en place un dispositif de fermeture de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate.

Présentation du PADD 17/11 La Bachellerie

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est un élément incontournable du PLUi. Il présente les objectifs et les orienta-

tions générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental d'une communauté de communes durant une période donnée (10 à 20 ans). Il va également définir tous les outils qui vont être mis en œuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'élaboration de ce dossier s'inscrit dans la lutte contre la progression des surfaces urbanisées à la périphérie des villes afin d'assurer la modération de la consommation de l'espace.

Assemblée communautaire 30/11 Pazayac

Réunion du conseil communautaire sans prise de délibérations

Présentation de l'EPIC en charge du tourisme en lieu et place de l'ancien OT

Réflexion sur les caractéristiques du PADD.

Rôle et possibilités de la CdC dans les financements communaux : les fonds de concours

Organisation de la collectivité : CdC et CIAST

Pouvoirs spéciaux de police : péril et affichage

Réunion pastoralisme

Préparation de l'assemblée générale de l'association de propriétaires qui aura lieu à la salle des fêtes d'Ajat.

Présentation du PADD aux PPA 11/12 Bars

Présentation du document en préparation aux Personnes Publiques Associées : représentants de la Région, de la DDT, de l'Architecture, de l'Agriculture... Echanges avec les membres du bureau. Le taux de croissance de la population espéré sur le projet pour les années à venir semble exagéré aux yeux des représentants de la Région et de la DDT

Réunion de présentation de l'environnement de nos écoles 11/12

A la demande de l'Administration, les communes sont invitées à produire un document sur l'environnement économique, social, culturel... proposé sur chaque territoire.

Ce document sera élaboré avec les enseignantes et les représentants des 2 communes du RPI.

ORDRE DU JOUR

Assurance statutaire du personnel 2024

Il s'agit de renouveler le contrat d'assurance des agents de la collectivité.

La Délibération 2023-41 est adoptée.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

L'Etat a étendu à la Fonction Publique Territoriale la possibilité pour l'employeur de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Pour notre commune, cette prime représenterait environ 4 000 € pour l'ensemble des agents bénéficiaires de cette mesure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce pour le versement de cette prime au taux de 100% du montant fixé par la loi, en février 2024.

La Délibération 2023-42 est adoptée.

Admission en non-valeur

Le trésorier chargé des comptes de la collectivité nous informe qu'un total de dettes de 549,91€ a fait l'objet de tous les recours et qu'il convient de procéder à une admission en non-valeur.

La Délibération 2023-43 est adoptée.

Point budgétaire : Cf. annexes

Cas du prêt relais. Il est proposé de procéder au remboursement anticipé dès que la trésorerie le permettra.

Décision Modificative n° 3

Il manque environ 10 000 € au chapitre 65. Il est proposé de prélever 3 000 € au chapitre des dépenses imprévues et 7 000 € sur celui des emplois d'insertion non utilisés.

La Délibération 2023-44 est adoptée.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses prévues au budget d'investissement en attendant le vote du Budget Primitif.

La Délibération 2023-45 est adoptée.

Réaménagement des locaux à la mairie

La remise en place des meubles et des documents après les travaux se poursuit. L'achat d'une armoire sera peut-être nécessaire.

Travaux de voirie

Les intempéries ont retardé les travaux sur

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

la Route des Côtes et la Route des Bories.
Il convient d'attendre encore pour connaître l'étendue des travaux qui seront à prendre en charge.

Travaux à prévoir

Réalisation d'un massif en face du séquoia par le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle pour Adultes) de Coulounieix Chalmiers.
Plantation d'arbres à l'école.

Fêtes de fin d'année & vœux

La cérémonie des vœux est fixée au 6 janvier 2024 à partir de 18 heures 30

QUESTIONS DIVERSES

Téléphonie :

Passage à la fibre et changement de prestataire : un contact a été pris avec la société Orange.

Fournil de Brouchaud :

L'association sollicite une aide pour mener à bien son projet de construction d'un four à pain pour une vente régulière environ chaque mois. Le Conseil municipal juge qu'il n'a pas à subventionner une activité qui pourrait venir en concurrence du commerce qui a été installé dans la commune et est hébergé dans un bâtiment de la collectivité.

Terrain Bousquet :

M. Bousquet souhaite mettre rapidement en vente le terrain pressenti pour la construction de HLM. Le Conseil municipal aimerait être assuré que les travaux de construction prévus auront bien lieu. Un courrier va être adressé à Périgord Habitat pour savoir où en est le dossier.

Travaux APC :

La Poste envisage de réaménager le local de l'agence postale communale.
Ils prévoient de remplacer le coffre-fort, l'ensemble du mobilier : bureau et présentoirs.
A charge pour la commune de remplacer le parquet, de repeindre murs et plafond, de mettre l'électricité aux normes : 50% du coût serait pris en charge par La Poste.

Les travaux peuvent aussi s'effectuer (et se facturer) en régie.
L'agence serait fermée une quinzaine de jours.

22 DÉCEMBRE 2023 à 18H00

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion du SIVS du RPI du 20 décembre 2023

Renouvellement du contrat d'assurance CNP
- Attribution d'une prime de pouvoir d'achat : 2 voix pour, 2 abstentions.
L'attribution d'une prime aux 2 agents du syndicat est décidée au taux maximum proportionnellement à leur temps d'emploi.
-Point budgétaire
-Prise en considération du retrait de la commune de Bassillac et Auberoche du Syndicat

ORDRE DU JOUR

Commande d'un tracteur

Comme déjà évoqué, il a été décidé de se renseigner pour le remplacement du tracteur actuel par un modèle équivalent équipé d'une cabine. Cela permettrait aux agents de travailler dans de meilleures conditions en cas d'intempéries mais aussi d'effectuer certains travaux même sous la pluie : fauchage des bas-côtés, transport de matériaux, curage des fossés...

Devant la difficulté de trouver un matériel d'occasion, un devis a été établi pour un tracteur neuf avec reprise du tracteur actuel.

Le nouveau matériel serait disponible dans un délai de 8 mois. En attendant cette échéance, l'entreprise s'engage à prêter un tracteur d'occasion équipé d'une cabine.

Le solde (avec une reprise à 20 000 €) s'établit à 43 500 €. Cette somme pourrait être réglée sous forme d'un emprunt sur 7 ans à partir de la livraison au taux actuel de 3,44% à 3,93% avec possibilité de décaler la 1^{ère} échéance jusqu'à 21 mois.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le bon de commande rapidement en raison des risques d'augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2024.

Les modalités de paiement, d'emprunt s'établiront au moment de la livraison.

La Délibération 2023-46 est adoptée.

Validation du schéma DECI

La CCTHPN n'a pas terminé le schéma de défense extérieure contre l'incendie. La validation remise à une séance ultérieure.

Proposition de contrat collectif en Protection Sociale Complémentaire :

Le Centre de gestion propose aux collectivités de postuler pour un éventuel contrat collectif pour la Prévoyance Sociale Complémentaire. Ces collectivités doivent donner mandat au CDG qui négociera avec les organisations syndicales un contrat avec un organisme d'assurance. Le mandat de négociation n'implique pas une adhésion automatique. Chaque collectivité devra se positionner après la conclusion d'un accord.

La Délibération 2023-47 est adoptée.

Achat de matériel électroportatif :

Il est proposé d'envisager d'équiper progressivement les agents de matériels sur batterie (disqueuse, perceuse, scie...). Des devis vont être demandés pour choisir une gamme suivie permettant d'utiliser les mêmes batteries sur les différents appareils

27 FÉVRIER 2024 à 18H00

ORDRE DU JOUR

Mise à disposition d'une exposition La Chanson Française:

Le Maire explique que dans le cadre d'activités de soutien à la lecture, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord propose la mise à disposition, d'une exposition intitulée « **La Chanson Française** » **du 05 mars 2024 au 03 avril 2024**. Il propose d'être autorisé à signer les conventions de ce type d'exposition durant la validité du mandat électif.

La délibération D2024-01 est adoptée.

Exonération de Taxe Foncière Propriétés Bâties en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée:

Le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction. Les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024.

La délibération D2024-02 est adoptée.

Adhésion Groupement d'achat d'Energies :

Le SDE 24 a lancé la procédure pour le renouvellement des contrats de fournitures d'énergies pour la période 2026-2028 et propose aux collectivités d'y adhérer.

La délibération D2024-03 est adoptée.

Validation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation récente en matière de défense contre l'incendie vient renforcer les obligations et les pouvoirs du maire.

Elle précise les rôles respectifs des communes et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Ainsi, en l'absence d'une défense incendie présente et suffisante, les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme) ne pourront plus être délivrées. De même, il ne pourra plus être défini de zone constructible dans les documents de planification.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, il a été décidé d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie sur le territoire de la commune de LIMEYRAT. Il est proposé à l'approbation de l'assemblée et sera consultable en mairie. Il sera susceptible de modifications en fonction des demandes d'urbanisme.

La délibération D2024-04 est adoptée.

Admission en non-valeur :

Le Conseil doit statuer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 80,00 € correspondant à une situation de surendettement pour laquelle la Commission de surendettement impose une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La délibération D2024-05 est adoptée.

Motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural :

Une motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural est proposée par l'Union des Maires de la Dordogne.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le Conseil municipal s'y associe
La délibération D2024-06 est adoptée.

Situation financière 2023 :

Compte de Gestion, Compte Administratif, Affectation du Résultat :

Monsieur le Maire présente Le Compte de Gestion Provisoire 2023 fourni par le SGC de Sarlat et le Compte Administratif provisoire 2023 de la commune ainsi que le Résultat d'Exploitation 2023 provisoire. Les documents définitifs n'étant pas disponibles, ils seront réexaminés lors de la présentation et du vote du Budget Primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Statut du secrétaire de Mairie

Publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2023, la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie apporte de nouvelles garanties d'évolution du métier, afin de le rendre plus attractif et palier aux difficultés de recrutement dans le secteur.

- Modification de l'appellation du métier

Le législateur, en créant un nouvel article L. 2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités territoriales, fait évoluer le terme « secrétaire de mairie » en « secrétaire général de mairie », confortant ainsi son statut et sa fonction.

- Évolution des règles de nomination dans les communes de moins de 3 500 habitants

Jusqu'au 31 décembre 2027, le maire a la possibilité de nommer un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie (catégorie A, B ou C) ou, dans les communes de plus de 2 000 habitants, de nommer un agent pour occuper les fonctions de directeur général des services (catégorie A). À compter du 1^{er} janvier 2028, une distinction est opérée selon la strate démographique de la commune :

Commune de moins de 2 000 habitants : nomination d'un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie relevant d'un cadre d'emplois classé au moins en catégorie B uniquement.

- Instauration d'une mesure dérogatoire de promotion interne du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2027

La loi met en place une mesure dérogatoire temporaire permettant une promotion hors quotas en catégorie B au regard de l'expérience acquise par les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.

Un décret en Conseil d'Etat précisera les modalités d'application de cette mesure, notamment les conditions d'ancienneté requise dans l'exercice

des fonctions.

Le Conseil municipal va réfléchir à la possibilité d'appliquer ces dispositions

Financement du tracteur

Déjà abordé à la réunion précédente, pas d'information supplémentaire.

Reprise de Biens Potentiellement Sans Maître avec le SMBI et la SAFER

Le Maire explique que des parcelles sans propriétaire sont susceptibles d'entrer dans le domaine de la Commune. Le SMBI et la SAFER se proposent pour effectuer les démarches contre rémunération.

Le SMBI a redemandé si la commune était intéressée.

Une réponse affirmative est apportée.

Vente chemin rural à M. Durand Christophe

Rendez-vous est pris le vendredi 1^{er} mars 2024 à 15h00 avec l'office notarial de Fossemagne pour signer l'acte de vente.

Terrain M. Laugénie :

Il semblerait que le chemin rural situé au Pont des Ajats ne soit plus dans son assiette et que l'itinéraire emprunté passe sur le terrain de M. Laugénie. Un déplacement sur site sera nécessaire.

Assemblée Générale Route des Canons à la Salle des Fêtes le 6 avril 2024

Cette réunion s'accompagnera de conférences et démonstrations sur le thème des métiers de la métallurgie.

28 MARS 2024 à 20H30

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion de concertation pour une fête à l'arrivée de l'hiver (4 mars)

Une réunion a rassemblé des responsables des associations de la communes, les membres de la commission culture et Mme Polère. M. Herbreteau était excusé.

Il s'agissait d'échanger sur la réalisation d'une

fête sur le type de la fête du solstice de 2022. La commune a réservé le chapiteau de la CdC (250 €) et pourrait se charger de trouver une animation musicale festive. La date a été arrêtée au 20 décembre 2024

Tous les responsables sont favorables à renouveler ce genre de manifestation après retour auprès des membres de leurs associations respectives. Une date sera fixée pour une prochaine réunion et la mise en place d'un groupe de pilotage.

Conseil communautaire (6 mars)

Débat sur les orientations budgétaires de l'EPCI. Globalement, les aides de l'Etat sont plutôt en baisse (fonds vert, fonds de l'ANAH), tout comme les ressources des collectivités territoriales. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
Institution d'une prime de pouvoir d'achat (environ 50% du plafond)
Lancement d'une consultation de bureau d'études pour l'élaboration du PLUI

RDV société Hi Solutions (12 mars)

Proposition de fourniture pour 1 € d'éclairages LED pour les bâtiments publics dans le cadre des rachats de certificats d'économie d'énergie. Une proposition a été faite pour 15 unités (terrain de boules, église, passage St Exupéry, salle des fêtes...). Une réponse doit nous être fournie.

RDV EDF (13 mars)

Proposition de modification des horaires d'extinction des lampadaires jusque-là permanents.

RDV de préparation de l'AG de la Route des Canons (21 mars)

Les responsables sont venus étudier la possibilité d'organiser leur AG, les conférences, le repas, la construction d'un bas-fourneau et des démonstrations de forge. La commune offrira l'apéritif. Nous prêterons aussi des réchauds et bouteilles de gaz.

RDV M. Daffis ENEDIS (22 mars)

Rendez-vous pour l'étude de la possibilité de changer la fourniture d'électricité à l'école en passant d'un tarif jaune à un tarif bleu. Cette démarche suppose une étude précise pour s'assurer de la rentabilité de l'opération et du coût de l'intervention.

RDV électriciens pour devis (25 et 26 mars)

Deux artisans sont venus pour établir des devis de travaux d'électricité : modifications à l'agence postale, réparation au tableau électrique de la

salle informatique de l'école, déplacement de la sirène d'alarme incendie à la salle des fêtes pour permettre la construction du placard. La mise en place d'un interphone (ou visiophone) et d'une ouverture électrique du portail de l'école ont été évoquées.

Contrôle du stade (26 mars)

Un contrôle des installations a été réalisé par des responsables du district de la Dordogne. Les mains courantes s'avèrent un peu trop près des lignes du terrain. Sur les côtés, le tracé sera déplacé de 20 cm de chaque côté. Derrière les buts, côté court de tennis, les barres de main courante seront supprimées. Le sol devra être légèrement creusé sous les poteaux pour que les buts soient à la hauteur réglementaire.

Réunion ADMR :

Baisse globale de l'activité fédérale malgré une augmentation du nombre de personnes aidées. A Thenon, on observe une baisse de -3,1%. L'APA représente 91% de l'activité. La trésorerie est stabilisée et équilibrée. Le manque de personnel entraîne un dépassement d'heures pour nombre d'agents.

ORDRE DU JOUR

Réglementation de coupure de l'éclairage public :

Le Maire expose qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance. Elle participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ; considérant que, à certaines heures tardives dans la nuit, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, il propose donc que les 5 foyers lumineux qui restaient allumés toute la nuit soient éteints en même temps que les autres, soit 22h30.

Ils continueront à s'allumer comme auparavant à 6h jusqu'au lever du soleil.

La délibération D2024-07 est adoptée.

Approbation du Compte de Gestion 2023 :

M. le Maire présente le Compte de Gestion de l'année 2023 dressé par les services de la trésorerie. Ce compte est en tout point identique au compte réalisé par les services municipaux.

La délibération D2024-08 est adoptée.

Approbation du Compte Administratif 2023 :

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2023. Ce compte est en tout point identique au compte réalisé par la trésorerie. Il demande au doyen de l'assemblée de mettre ce document au vote du conseil et se retire.
La délibération D2024-09 est adoptée.

Affectation du Résultat 2023 :

M. le Maire propose d'affecter l'excédent du Compte Administratif 2023, soit **177 991,72 €** au Budget Primitif 2024 à l'**article 002**.

La délibération D2024-10 est adoptée.

Préparation du Budget Primitif 2024 :

Le maire présente un projet de Budget Primitif 2024. Un agent de la DGFIP, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) devant venir à Limeyrat le vendredi 5 avril 2024 pour aider à la préparation du budget, notamment la partie recettes, celui-ci ne sera soumis au vote de l'assemblée que le **jeudi 11 avril 2024**. Néanmoins, les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées par lignes comptables.

Les projets d'investissements sont listés et adaptés en fonction des ressources disponibles après rappel de l'état des Restes A Réaliser en dépenses et recettes.

Les modifications et ajustements éventuels intervenant ultérieurement en fonction des conseils de la DGFIP, seront communiqués avant le vote formel du Budget Primitif.

Les taux d'imposition (taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) seront votés en même temps que le budget.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux prévus à l'agence postale :

Des devis pour la rénovation de l'installation électrique et une évaluation du coût des travaux en régie sont cours de réalisation

Le parquet flottant a été acheté depuis longtemps. Il sera nécessaire de réaliser un espace cloisonné avec une porte pour abriter le coffret.

Travaux en cours à la boulangerie :

Comme prévu depuis pas mal de temps, le portail de grange de la réserve va être condamné, isolé par l'intérieur et percé d'une porte découpée dans la masse pour éviter de dénaturer l'existant. Il est prévu de carreler le sol de la réserve et du

sas devant les sanitaires. Ces travaux seront réalisés par les agents municipaux.

Les exploitants ont décidé l'embauche d'un pâtissier nécessitant d'optimiser la place disponible et de rendre les locaux compatibles avec du stockage alimentaire.

Rendez-vous à l'étude notariale de Fossemagne :

Un rdv est pris avec Me Adam-Demortier, notaire à Fossemagne et M. Perrot pour évoquer la succession Roubertie

11 AVRIL 2024 à 20H30

ORDRE DU JOUR

Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique 2023-2028 :

Le PDLP (voir projet de convention en annexe) est à renouveler pour la période 2023-2028. Le conseil doit autoriser le maire à signer les conventions.

La délibération D2024-11 est adoptée.

Résumé des documents de valorisation financière et fiscale 2023 :

Rencontre avec le Conseiller des Décideurs Locaux (DGFIP)

M. Barriteau nous a remis les bilans de la comptabilité de la commune en 2023 ainsi qu'une analyse de différents indicateurs permettant de juger de l'évolution favorable de la situation financière.

Vote des taux de fiscalité 2024 :

Le Conseil municipal doit fixer les taux des impôts directs locaux. En 2023, le produit était de 224 770 €. En 2024, en raison de l'augmentation des bases d'imposition, à taux égaux, le produit serait de 235 854 €. L'assemblée décide de ne pas modifier les taux :

- Taxe sur le foncier bâti en 2024 : 44,71% comme en 2023

- Taxe sur le foncier non bâti en 2024 : 84,53% comme en 2023

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,88% en 2024 comme en 2023 .

La délibération D2024-12 est adoptée.

Financement du tracteur :

Vu la D2023-46 du 22 décembre 2023 portant sur la commande et l'achat d'un tracteur, le Conseil doit autoriser le maire à procéder au financement du tracteur à hauteur de 43 500 €.

La délibération D2024-13 est adoptée.

Durée d'amortissement des biens de faible valeur :

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Le maire propose de fixer cette durée à un an pour les biens inférieurs à 2 000 €.

La délibération D2024-14 est adoptée.

Autorisation de Virements de Crédits 2024 :

Le 06 juillet 2023, le Conseil a adopté la norme comptable M57 (D2023-29). La ligne budgétaire « Dépenses imprévues » disparaît au profit de la possibilité d'autoriser le maire, ordonnateur comptable, à opérer des « **Virements de crédit de chapitre à chapitre** » à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le maire demande cette autorisation.

L'autorisation est incluse dans la délibération D2024-15 de vote du Budget Primitif

Adoption du Budget Primitif 2024 :

Le Budget Primitif préalablement exposé le 28 mars 2024 a été amendé suite à la visite du Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP. Les derniers ajustements sont validés.

La délibération D2024-15 de vote du Budget Primitif 2024 est adoptée.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil communautaire (09 avril)

Vote du Compte Administratif.

Vote des taux des contributions directes locales : les taux d'imposition restent inchangés, à l'exception de la taxe sur les résidences secondaires.

La taxe GEMAPI sera augmentée pour compenser le montant de subventionnement des syndicats de bassins

La redevance d'assainissement sera relevée : elle passe de 295,60 € HT à 330€ HT pour 120 m³ (dont une part fixe à 132 € HT et une part variable à 1,65 € HT)

Réunion du SMBVV :

Vote du budget : demande d'une subvention supplémentaire de 12 000 €

Inventaire des ruisseaux : 150 km supplémentaires. Participation des collectivités à hauteur de 1,23 € par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

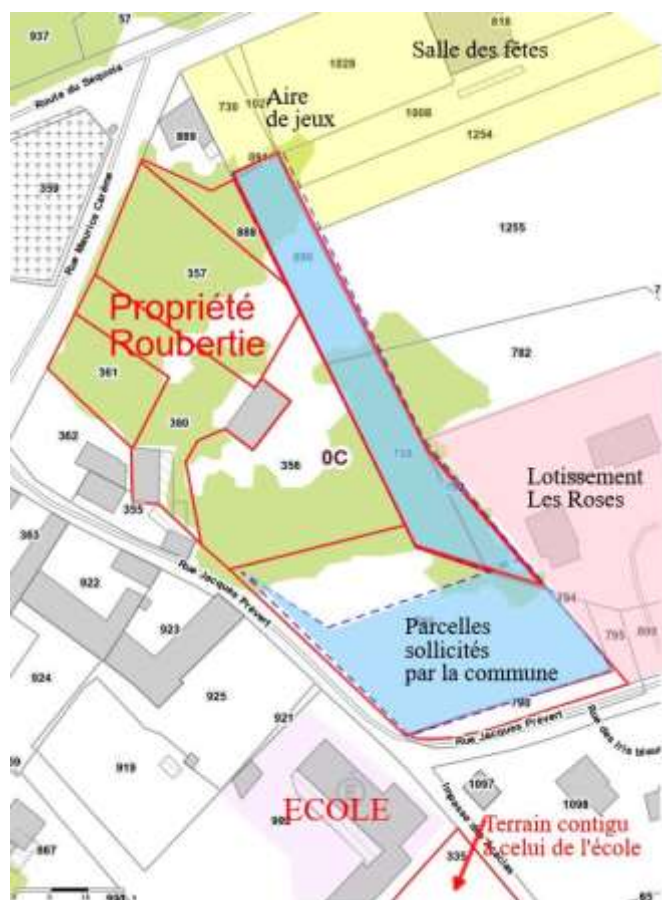
Compte rendu de l'entrevue avec M. Perrot, héritier de Mme Roubertie, à l'étude de Fossemagne :

M. Perrot, héritier, est en mesure de vendre la propriété. La commune avait fait part de son souhait d'acquérir :

- une partie de la parcelle 791 qui sert de parking devant l'école,
- les parcelles 792, 728, 890 situées entre la rue Jacques Prévert à hauteur du lotissement des Iris et l'espace de jeux près de la salle des fêtes.
- éventuellement une bande de terrain sur la parcelle 335 contigüe au pré de l'école.
- la parcelle 338 dans le virage de la rue de la Fargette en bas du pré de l'école

Ces parcelles sont situées en zones urbanisables.

M. Perrot est vendeur de l'ensemble des terrains, il lui a été signifié que la commune ferait valoir son droit de préhension, à l'exception de la parcelle où est située la maison.



Informations :

Travaux à l'école : sécurisation du portail. Le portail d'entrée de la cour a été rehaussé. Une serrure à clé a été installée avec une possibilité d'ouverture à l'aide d'une poignée depuis l'inté-

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

rieur. Une solution de commande de l'ouverture à distance sera étudiée.

22 MAI 2024 à 19H00

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion du SIVS de Thenon 11 avril 2024 :

Vote du budget repoussé en raison de différence entre les écritures. Une prochaine réunion sera programmée.

Réunion de préparation de l'enfouissement d'une nouvelle conduite d'AEP

Pour ces travaux de d'adduction d'eau potable, l'entreprise ERCTP sera chargée du chantier et Lagarde et Laronze chargée de la voirie. Début des travaux prévue pour Janvier ou février 2025

Base de vie prévue à côté du monument aux morts de Limeyrat. Une prochaine réunion sera programmée en juin juillet
Prévoir une mise en garde sur l'état de la voirie

Réunion de chantier de l'enfouissement de la canalisation d'eau potable :

Une réunion de chantier a été organisée pour faire le point sur la fin des travaux d'enfouissement de la conduite d'eau potable entre le Bourg et La Chosedie . Tous les branchements des particuliers sont en principe réalisés.

Pour la reprise de la chaussée, la conversation a tourné essentiellement autour d'un courrier envoyé par M. le Maire à la maîtrise d'œuvre (avec copie au président du syndicat d'AEP) pour se plaindre de l'état dans lequel le chantier était laissé par l'entreprise dont un des agents nous avait dit que les travaux de voirie étaient terminés. Il s'est avéré qu'il était bien prévu une intervention supplémentaire, mais à minima, au vu des propositions du chef de chantier lors d'une inspection contradictoire de l'état des bordures et de certaines portions de reprise de revêtement. La réunion nous a permis de redire notre volonté de voir une meilleure finition du chantier, ce dont avait fini par convenir le chef de chantier.

ORDRE DU JOUR

Organisation du bureau des élections du 9 juin 2024 :

Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote composé de conseillers municipaux comme suit :

Président : Claude SAUTIER

Vice-président : Didier CONSTANT

Secrétaire : M-Eugénie PESQUIER

Scrutateurs : Natacha DUMAS, Annie MOULINIER

Membres du bureau, assesseurs, présents par tranches de 2h30' en groupe de 3 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

8h → 10h30 : Claude SAUTIER, Eugénie PESQUIER, Francis BAYLET

10h30 → 13h : Didier CONSTANT, Sylvain RAYNAUD, Natacha DUMAS

13h → 15h30 : Christine GAILLARD, J.-P. CHIOROZAS, Annie MOULINIER

15h30 → 18h : Arnaud DUMAURE, Didier CONSTANT, Francis BAYLET

Redevance d'Occupation du Domaine Public par ENEDIS pour l'année 2024 :

La redevance 2024 est de **239 €** (234 € en 2023).
La délibération D2024-16 est adoptée.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE pour l'année 2024 :

La redevance 2024 est de **48,27 €** par km et par artère en souterrain, soit : 33,815 km X 48,27 € = 1 632,25 € puis de **64,36 €** par km et par artère en aérien, soit : 11,917 km X 64,36 € = 766,98 €
TOTAL : **2 399,23 €** contre 2 333,61 € en 2023,
La délibération D2024-17 est adoptée.

Taux communal de la Taxe d'Aménagement :

Le maire explique que le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement est de **1 %** par défaut (article 1635 quater L du Code général des impôts). La DGFIP demande à la commune de préciser le taux communal. Le maire propose qu'il soit confirmé à **1 %**.

La délibération D2024-18 est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin du Château de l'Étang aménagements, projets...

M. Amasse et M. Campan, nouveaux propriétaires, ont sollicité un rendez-vous pour évoquer la solidité de la chaussée de l'Étang (Chemin de la Tuilerie) en raison des travaux prévus pour la restauration des bâtiments et l'implantation de structures « d'habitat insolite » (des dômes géodésiques en bois et polycarbonate de 6m ou 10m de diamètre).

Pour le chemin, l'avis de l'ATD sera demandé ;

pour les constructions, une réunion a été organisée à la mairie avec des responsables de l'urbanisme à la CdC : M. MALO, en charge du PLUi et Mme GODOUR, responsable des droits du sol. La propriété de M. Amasse est divisée en 3 parties au regard du PLU communal : agricole, naturelle et Aha autour des bâtiments existants (*Secteur situé dans la zone agricole, de taille et de capacité limitées, dans lequel peuvent être admises les extensions et annexes des habitations existantes, à condition de ne pas nuire à l'activité agricole et de respecter le caractère architectural des constructions existantes.*)

Il a été convenu d'envisager l'installation de structures temporaires afin de présenter ces installations au cours de manifestations à caractère sportif, culturel, touristique en attendant de demander l'extension de la zone urbanisable dans le futur PLUi si cela s'avère possible.

Parkings enherbés

Au moment où l'Etat veut imposer le **Zéro Artificialisation Net** des sols à l'horizon 2050, M. le Maire propose une réflexion aux membres du Conseil municipal.

Même si les élus contestent cette vision de l'Etat uniforme de l'urbanisation en milieu urbain et rural qui conduirait à supprimer toute construction nouvelle sur nos petites communes où l'espace naturel est encore largement majoritaire et la biodiversité protégée par la variété des paysages et la discontinuité du bâti, un effort pourrait être fait pour éviter les parkings tout en bitume qui favoriseraient le ruissellement.

Il est possible d'implanter des aires de parkings engazonnées en utilisant des dalles alvéolées en divers matériaux. Ceci permet l'infiltration de l'eau, la pousse de l'herbe et rend la tonte plus facile que sur une surface cailloutée brute où les herbes se développent inévitablement avec la disparition de l'usage des herbicides mais avec un risque élevé de projection de pierres lors de la tonte.

Mise à jour du guide touristique

Chaque année, le guide touristique édité par l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes est remis à jour. Il est demandé à chaque commune de vérifier les informations la concernant et de proposer, le cas échéant, des modifications ou des ajouts.

Monsieur le Maire propose aux élus d'y réfléchir rapidement et à la commission du patrimoine de proposer une mise à jour.

Informations du maire :

- Adressage (prolongation convention)

L'ATD24 a proposé de continuer d'accompagner la collectivité en matière d'adressage. Le maire a signé la convention. Le coût sera de 50 € par an.

- Demande d'assistance voirie à l'ATD

Suite aux échanges en conseil municipal sur la nécessité de mieux organiser la circulation dans le bourg, notamment en matérialisant les différentes voies au niveau du carrefour Place du 1^{er} Avril 1944 et au niveau de l'îlot au croisement de la Rue du Séquoia et de la Rue d'Abzac, une rencontre a été organisée avec M. Charpentier, responsable de l'Unité d'Aménagement du Département à Terrasson. Ce dernier nous a donné quelques pistes mais nous a proposé de recourir aux conseils des services de l'ATD pour monter un projet structuré.

Par la même occasion, sera évoquée l'organisation du stationnement sur les places publiques de la Chosedie et de l'Eglise. Un diagnostic sera demandé concernant la chaussée de l'Etang qui sert de support au chemin de la Tuilerie.

25 JUILLET 2024 à 20H30

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

Réunions de préparation de l'enfouissement d'une nouvelle conduite d'AEP

Entre La Croix de Jeanguis et la Pinolie, la conduite sera enfouie en bordure de chaussée. Elle passera au milieu du tablier du pont sur la voie ferrée. Préalablement, une fouille devra s'assurer de la solidité de l'édifice : il faut suffisamment de profondeur pour mettre la canalisation hors gel et conserver suffisamment de maçonnerie sous le tuyau.

Dans le village de la Pinolie, en raison de l'étroitesse des voies et du caractère ancien du bâti, les coffrets des compteurs d'eau seront placés dans des regards enterrés.

Réception du chantier d'enfouissement de la canalisation d'eau potable :

Les travaux d'enfouissement de la nouvelle canalisation sur les Routes des Côtes, des Bories et des Grands Bois ont été définitivement réceptionnés après quelques nouvelles reprises en point-à-temps et le balayage de la chaussée.

Réunion du schéma régional des carrières :

Une réunion a eu lieu à la communauté de communes pour évoquer la nécessité de fixer les orientations en matière d'exploitations des ressources du sol dans le cadre du PLUi sur l'ensemble du territoire. Seuls les gisements recensés dans le PLUi pourront solliciter des aménagements de leurs sites, l'inscription dans le PLUi n'étant pas synonyme d'autorisation d'extension et ne dispensant pas les exploitants de déposer un dossier et de passer par une enquête publique.

ORDRE DU JOUR

Convention SMBI Biens potentiellement sans maîtres :

Le SMBI avait sollicité les communes pour un éventuel recensement des biens sans maître avec le concours de la SAFER. L'objectif du syndicat était essentiellement de recenser des zones humides sans maître pour envisager leur acquisition.

Cette opération avait un coût réel pour les communes et notre territoire était peu concerné par les zones humides dans le périmètre du bassin de l'Isle (zone Nord de la commune).

le Conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter cette proposition.

La délibération 2024-20 est rejetée

Tableau des effectifs :

Transformation de l'emploi de secrétaire de mairie en emploi de secrétaire général de mairie. Le gouvernement avait avancé l'idée de permettre aux agents territoriaux exerçant cette fonction d'entrer dans le corps des secrétaires de mairie, accédant ainsi à la catégorie B des fonctionnaires, la plupart d'entre eux étant en catégorie C.

Lors de la publication du décret, l'ensemble des conditions fixées pour cette promotion a considérablement réduit le nombre des agents qui pourront bénéficier de cette mesure.

Le Conseil municipal, considérant la multiplicité des tâches demandées aux secrétaires de mairies ainsi que l'investissement en temps et en formation permanente, a décidé malgré tout de créer cette catégorie dans le tableau des effectifs afin de permettre ainsi l'accès à ce corps le jour où éventuellement les contraintes seraient allégées.

La délibération 2024-21 est adoptée.

Décision Modificative du Budget Primitif 2024:

La trésorerie a demandé des régularisations comptables notamment d'amortissement de subventions versées. Elle a précisé qu'une décision modificative était nécessaire pour ouvrir les lignes de crédit 2024

La délibération 2024-22 est adoptée.

Modalités de fonctionnement entre la Commune et le Centre Social Intercommunal Passerelle :

M. le Maire rappelle que le temps périscolaire (la garderie) de la commune est géré par le centre social Passerelle.

La dernière convention signée entre les 2 partenaires remonte à l'époque où les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) faisaient partie de la prestation du centre social.

Aujourd'hui, la commune perçoit la redevance forfaitaire des familles pour le service de garderie à raison de 1 € (un euro) par séance. Elle reverse au Centre Social Passerelle le montant de la prestation facturée à l'ensemble des familles en fonction des critères de facturation mis en place par le centre social.

Le conseil municipal décide que, malgré la disparition des TAP, la commune continuera à encaisser la participation des parents pour la garderie et règlera le montant des factures émises par le Centre Social Passerelle.

La délibération 2024-23 est adoptée.

Mise à disposition de la commune d'un hangar :

M. Sautier met à disposition gracieusement un bâtiment à usage d'atelier et de garage pour les véhicules et les outils de la collectivité. Les charges de fonctionnement : eau, électricité sont aussi assumées par le propriétaire.

La compagnie d'assurance de la commune recommande d'établir un contrat de location en bonne et due forme pour permettre l'assurance contre tout risque du bâtiment et des équipements hébergés. M. le Maire se retire et le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul Chiorozas, doyen de l'assemblée, décide de souscrire un contrat de location auprès de M. Sautier pour la somme de 50 € mensuels. Il confie le soin à M. Didier Constant, 1^{er} adjoint de signer les documents nécessaires.

La délibération 2024-24 est adoptée.

Adressage Dénomination de voies :

La dénomination de l'ensemble des voies de la commune a été actée par une délibération du Conseil municipal.

Deux dénominations se sont avérées porter à confusion. Il s'agit de l'impasse privée conduisant au hameau de la Petite Borie et du chemin rural de la Fontaine du Prêtre. Ces 2 voies avaient été identifiées de manière erronée sur les sites de localisation en ligne (Google Maps...).

Une mise à jour a été nécessaire.

Le chemin privé conduisant à la Petite Borie prendra le nom de : Impasse de la Petite Borie. Une convention sera nécessaire avec la propriétaire des parcelles contigües avec la voie.

Le Chemin de la Fontaine du Prêtre correspond bien au chemin rural conduisant de la Rue d'Abzac au Chemin des Lavandières.

La délibération 024-25 est adoptée

Planification des travaux de voirie :

Préalables :

- Etat de la trésorerie : elle est aujourd'hui de 120 000 €. Compte tenu de la réserve à conserver pour le fonctionnement habituel, il est possible de disposer de 40 000 €.

- Subventions à venir : le total des subventions du Département à venir est de 18 689,33 €

Travaux envisagés :

- Présentation des devis réalisés pour plusieurs voies prioritaires :

	Minima	Maxima
Route du Vallon	11 080.00	16 687.20
Chosedie (affaissements)	8 784.00	8 784.00
Route des Croquants	30 405.60	30 405.60
Champagne	8 452.80	8 452.80
Passage St Exupéry	17 628.00	17 628.00
Rte d'Ajat (sinistre)	3 792.00	3 792.00
Total	78 050.40	83 657.60

- Présentation du rapport de l'ATD sur l'aménagement de la circulation dans le bourg : coûts estimés (hors réfection de chaussée)

	Minima	Maxima
Carrefour Rte du Séquoia/ Rue d'Abzac	1 953.00	1 953.00
Carrefour Place du 1er Avril 1944	10 286.00	11 718.00
Total	12 239.00	13 671.00

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de commander immédiatement les travaux sur la Route des Croquants et la reprise de la chaussée de la Route du Maquis, la somme nécessaire à la réparation du sinistre ayant été versée par l'assurance.

Dès que les subventions à venir auront été perçues, l'aménagement de la circulation dans le bourg sera programmée.

Pour les autres chantiers, un emprunt de 60 000 € va être sollicité auprès de la Caisse d'Epargne.

Souscription d'un emprunt de 60 000 € pour les travaux de voirie :

Afin de permettre la réalisation des travaux de voirie sans attendre d'avoir la trésorerie nécessaire, il est proposé de contracter un emprunt de 60 000 € comme prévu au budget.

Une simulation a été faite sur le site de la Caisse d'Epargne : les taux varient de 4% à 4,14% en fonction de la durée (10 ans ou 15 ans), pour des échéances annuelles de 7 308,36 € ou 5 497,76 €. Il convient de tenir compte de l'achat à crédit du tracteur avec des annuités de 7 088,00 € pendant 7 ans à partir d'août 2025.

La commune s'est aussi engagée à acquérir un terrain pour la construction de logements HLM. En 2024, un emprunt s'est terminé pour une annuité de 3 987,43 € et en 2026, un autre s'éteindra pour une annuité de 10 939,15 €.

Le Conseil municipal décide la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 60 000 € sur une période de 10 ans. Il charge M. le Maire de signer tout document relatif à cet emprunt.

La délibération 2024-26 est adoptée

QUESTIONS DIVERSES

Aménagements sur le Chemin menant au Château de l'Étang

A la demande des nouveaux propriétaires, le chemin de la Tuilerie, entre la voie ferrée et les habitations, a été remis en état par leurs soins. Un espace d'accès pour les pompiers a été aménagé en vue de demander à nouveau le classement de cet étang en réserve d'eau incendie. La commune a fourni 2 remorques de pierres.

Réactualisation du RIFSEEP :

Présentation des travaux de la commission des Ressources Humaines.

Proposition d'actualisation des bases de calcul pour tenir compte de l'inflation

Les membres de la commission Ressources Humaines expliquent les éléments mis à jour pour tenir compte de l'évolution de chaque poste. Le Conseil municipal décide de relever de 1 000 € le seuil de base de calcul des indemnités sur lequel s'appliquent les pourcentages retenus.

Demande de subventionnement d'un voyage scolaire

Les enseignantes du RPI ont fait part de leur intention d'organiser un voyage en fin d'année scolaire. Elles sollicitent une participation exceptionnelle des communes concernées en fonction du nombre d'élèves fréquentant le RPI (50 € par enfant).

INFORMATIONS DU MAIRE

- Livraison du nouveau tracteur : il est arrivé

- Autorisation donnée à M. Amasse pour l'installation temporaire de dômes sur son terrain du Château de l'Étang.

- Les travaux à l'école ont été commencés.

Les travaux à l'agence postale vont débuter avec l'intervention des agents municipaux.

Les services de La Poste ont pris du retard pour la commande et l'installation du nouveau coffrefort. M. Forest, en vacance forcée, effectuera des travaux de classement et de tri de documents d'archive à la mairie sous la direction de Philippe Vayries.

ETAT CIVIL : actes enregistrés de septembre 2023 à août 2024

Vous trouverez ci-dessous les actes d'état civil enregistrés à la mairie et pour lesquels les personnes concernées ne se sont pas opposées à la publication.

Naissance 2024 :

Jules, Jean-Yves, Eric MARECHAL
le 21 janvier

Aux heureux parents, toutes nos félicitations, aux nouveau-nés, la bienvenue à Limeyrat

Francis VIGNERAS
le 29 mars 2024

Jacqueline DELTEL
le 04 mai 2024

Mariage 2024:

Fabrice FANEAU & Souad ARJAN
le 27 juillet

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Pierre André MAZIERE
le 03 mai 2024

Roger HERAL
le 31 mai 2024

Roger MONCOURTOIS
le 17 juin 2024

Décès :

Caroline Mary WOOD
le 2 décembre 2023

Charles GIL
le 20 juin 2024

Marie Thérèse Hiest GRIGOLETTO
le 25 décembre 2023

Carlo FELTRIN
le 13 juillet 2024

Marthe BONNEVAL
le 28 octobre 2023

Huguette LATOUR
le 03 septembre 2024

Paulette VACHER
le 23 MARS 2024

A leurs familles, leurs proches, toutes nos condoléances et toutes nos marques de sympathie

CEREMONIE DES VOEUX

Le 6 janvier 2024, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour fêter la nouvelle année. Des retrouvailles qui sont désormais devenues une habitude pour les habitants de la commune. Le plaisir de se rencontrer et d'échanger autour d'un apéritif dinatoire après quelques mots du maire pour rappeler les principaux événements de l'année écoulée et les projets envisagés pour la nouvelle année. Pour remercier les agents pour leur travail assidu,

du, pour féliciter les bénévoles pour leur implication à faire vivre la commune.

L'occasion aussi de regretter que nos territoires ruraux soient de plus en plus ignorés par les services de l'état, soumis à des contraintes qu'ils ont du mal à assumer et un abandon du rôle distributeur de l'état.



La soirée s'est terminée autour du buffet préparé et servi par les élus et les conjoints.

ETAT DES FINANCES : une situation qui se conforte

A l'occasion du bilan comptable de l'année 2023 et de la préparation du budget pour 2024, nous avons rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP qui a pour mission de nous apporter son expertise en matière de gestion financière. Il nous a fait part de ses observations sur les comptes de la commune et nous a remis un rapport sur les principaux indicateurs à partir du bilan 2023.

Depuis quelques années, en fait depuis la fin du chantier de la salle des fêtes dont le coût a largement dépassé les prévisions, suivi par les travaux à la boulangerie qui n'avaient pas été anticipés, notre situation financière était un peu dégradée. Nous avons été alertés par la DGFIP mais nous étions bien conscients de la situation et avons fait part de notre confiance dans notre capacité à redresser les comptes.

Nous avons certes été conduits à ajourner certains travaux, en particulier les programmes de voirie mais gérer c'est faire des choix et aujourd'hui nous commençons à récolter les fruits de la rigueur que nous nous étions imposée sans regretter le moins du monde d'avoir réussi une belle salle des fêtes appréciée de tous et d'avoir contribué à l'implantation d'un boulanger dans de bonnes conditions.

Voici les principaux enseignements du rapport pour 2023 :

- **Le résultat de fonctionnement** est stable en 2023 (+0,5%) avec 86 458€. Les produits de fonctionnement (+5,2%) et les charges de fonctionnement (+6,4%) augmentent pratiquement dans les mêmes proportions.

- **Les dettes financières diminuent**, 423 573€ mais demeurent supérieures à la strate départementale.

- Enfin, le **fonds de roulement** marque une hausse (+ 4,1 %), 156 814€ comme la **trésorerie** (+ 8 %) avec 157 699€.

- **Evolution de l'autofinancement** : la CAF (Capacité d'Auto Financement) brute en très légère baisse (-0,2%) : 85 830€. La CAF nette progresse nettement (+61,0%) avec : 44 596€.

- **CAF Brute** : La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles

(décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

- **Ratio de rigidité** :

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses «obligatoires», à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Le ratio de rigidité est relativement stable sur la période mais reste élevé en 2023 avec 53,6%. Le seuil critique pour cet indicateur est de 55 %.

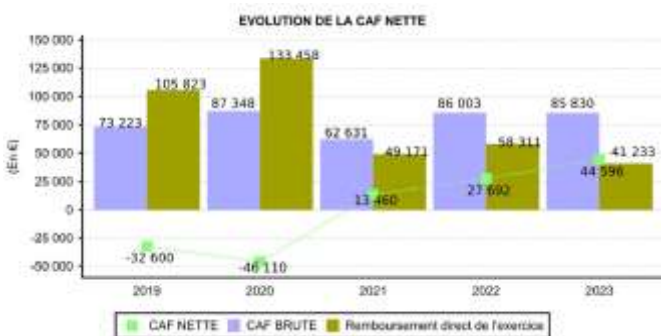
- **Endettement** : la capacité de désendettement évolue favorablement en 2023 avec 4,94 années de CAF Brute contre 5,4 années en 2022.

Endettement :



- **CAC** : le Coefficient d'Autofinancement Courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Le coefficient s'améliore en 2023 avec 0,91 et demeure inférieur à 1.

Trésorerie : dans l'optique bilancielle, la trésorerie apparaît comme une résultante : c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle correspond également à la différence entre les liquidités de la collectivité et ses financements à court terme retracés au bilan. La Trésorerie progresse en 2023 de 8,0 % avec 157 699€.



La capacité de désendettement évolue favorablement en 2023 avec 4,94 années de CAF Brute contre 5,4 années en 2022.

REPAS DES AINES

Le 25 novembre 2023, les aînés de la commune (résidents de 70 ans dans l'année ou plus) étaient conviés à la salle des fêtes pour le désormais traditionnel repas qui leur est offert.

Le menu avait été concocté par Hélène Patris, traiteur de la commune.

M. Labussière et son collègue assuraient l'animation musicale.

La décoration était constituée par les moulins de Charles (qui devait hélas nous quitter quelques mois après).

Le repas était servi par les élus et les conjoints. L'ambiance était des plus conviviales et entre les plats et à la fin du repas, les adeptes de la danse s'en sont donné à cœur joie se promettant de se retrouver l'année prochaine.



LE BATIMENT DE LA MAIRIE ACCESSIBLE

Les ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent être accessibles à toute personne sans distinction quel que soit le type de son handicap. Chaque collectivité a établi un plan de mise en accessibilité de ses bâtiments.

La bâtiment de la mairie abritant les services administratifs, la salle de réunions, l'agence postale, la bibliothèque, la salle polyvalente et le local de l'amicale de chasse est désormais entièrement accessible aux personnes porteuses de handicap.

Après la réalisation d'une rampe d'accès à la terrasse adaptée aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour aller à l'Agence Postale ou aux services de la Mairie, l'intérieur vient de subir les derniers aménagements.

Des sanitaires PMR ont été créés dans une partie du bureau des élus à destination de tous les usagers. La bibliothèque aussi a désormais accès à ces sanitaires par une porte créée vers la salle de réunions. Cette porte permettra en outre de rendre plus confortables les séances d'animations pour les élèves organisées dans la salle à partir de la bibliothèque, facilitant le transport des livres, les allées et venues des élèves.

Les travaux de maîtrise d'œuvre de plâtrerie, d'électricité et de plomberie ont été confiés à des artisans locaux (MM. Manoël Gaillard, Guillaume Leroy, Cédric Nadal et Ludovic Joffre). Qu'ils soient remerciés pour la qualité de leurs interventions.

Une fois ces aménagements réalisés, il paraissait difficile de réinvestir les locaux sans procéder à un petit rafraîchissement des murs et des sols. Il faut dire que le papier peint du bureau des élus datait de l'époque de construction du bâtiment il y a plus de 40 ans.



Aussi, les agents, aidés des élu(e)s, ont retiré les papiers peints, posé du parquet au sol, refait l'ensemble des peintures murales et des plafonds, largement conseillés et assistés par Charles, qui comme à son habitude, tenait à apporter sa touche à ce chantier au service de la collectivité.



Les anciens sanitaires de la bibliothèque, devenus inutiles, ont été démolis, donnant ainsi beaucoup plus de volume à la pièce où les ouvrages ont repris leur place dans une présentation plus aérée.

La salle de réunions a été peu modifiée (excepté l'ouverture de la porte vers la bibliothèque)

La salle d'accueil, au service du secrétariat est devenue plus spacieuse.

Le bureau des élus a été réduit en taille pour permettre d'installer les WC handicapés mais déjà des idées germent dans la tête des élus pour aménager l'étage et y créer un espace de réunions ou de travail.

Nous tenons à remercier les agents qui ont fait un travail remarquable, très professionnel, économisant ainsi des frais de main d'œuvre. Merci aussi à Jean-Paul Chiorozas qui est présent sur tous les chantiers.



RENOVATION DE L'AGENCE POSTALE

A l'initiative de La Poste, notre agence postale communale vient d'être rénovée.



Le nouveau bureau de l'Agence Postale Communale

Le mobilier a été remplacé par des éléments plus modernes, plus fonctionnels. Le coffre-fort a été changé, le sol a été recouvert d'un parquet flottant. Les peintures, l'installation électrique ont été refaites.

L'ouverture de la porte d'entrée est désormais télécommandée par le gérant, empêchant ainsi toute intrusion de force.

La Poste s'est chargée financièrement de l'ensemble du mobilier et des éléments de présentation des produits en vente.

La commune a financé le reste avec une aide de 50% sur le coût hors taxe des interventions des artisans et des matériaux posés par nos agents. Il reste à installer une cloison et une porte qui ferment l'espace occupé par le coffre fort.

Ces travaux, réalisés pendant la période estivale, ont duré plus longtemps que prévu, notamment en raison des difficultés d'approvisionnement, les fournisseurs étant pour beaucoup en congés.

Cela a entraîné une fermeture de l'agence pendant plusieurs semaines mais aujourd'hui c'est un local plus accueillant qui vous attend. N'hésitez donc pas à venir effectuer vos opérations financières ou de courrier.

L'ANCIEN CAMION DESTINE A UN BEL AVENIR

L'ancien camion orange de la commune avait rendu l'âme. Le moteur était hors d'usage et son remplacement n'était pas envisageable compte tenu de la valeur vénale du véhicule qui présentait par ailleurs beaucoup de défauts et n'était pas du tout assuré de passer le cap du contrôle technique.

Nous avons essayé de le vendre auprès de repreneurs potentiels mais aucun n'acceptait de nous en donner plus que le prix de la ferraille (environ 500 €). Il attendait donc sur la plateforme des Seiglières d'être enlevé pour partir à la découpe.

Et c'est là que nous avons rencontré Fernando Costa avec le Comité des Fêtes, un artiste spécialisé dans la création d'œuvres à partir de ferraille récupérée et valorisée en superbes tableaux. Fernando avait l'intention de venir faire une exposition de ses œuvres à Limeyrat, un honneur pour notre commune.

Et, au cours d'une discussion autour d'un verre en préparant sa venue, il a appris que nous possédions cette épave. Il a eu immédiatement un coup de cœur, lui qui rêvait de « désosser » un « camion de la DDE ».

Il nous en a offert 1 000 €, ce que nous avons accepté sans hésiter.

Le véhicule a été dépollué de toutes ses parties non exploitables et il a été découpé en plusieurs gros morceaux le soir de l'inauguration de l'exposition de Fernando Costa.

Il terminera donc sa vie en œuvres d'art sorties de l'imagination de cet artiste que beaucoup d'entre nous ont découvert à cette occasion : un créateur à l'imagination fertile, cultivé, modeste et d'une grande générosité.

Il nous tarde de découvrir comment Fernando va valoriser cet outil de travail que nos agents successifs avaient réussi à conserver aussi longtemps en état de marche.



Le camion dépollué et mis à nu



La foule à l'inauguration de l'exposition de Fernando Costa

TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Notre réseau de distribution d'eau potable est sujet à de nombreuses fuites et à autant d'interventions des services de maintenance. C'était particulièrement vrai pour le tronçon entre le Bourg et le village de la Chosedie. Le SIAEP « Eau Cœur de Périgord » dont nous dépendons a donc décidé de remplacer la canalisation principale et les branchements vers les habitations concernées.

L'ancienne conduite traversait les champs de particuliers, la nouvelle est enfouie sous la chaussée, facilitant ainsi les interventions. Les nouveaux compteurs de consommation des usagers sont implantés en bordure de propriété, en limite du domaine public.

Ces travaux se sont déroulés dans les pires conditions météo avec les abondantes pluies d'automne.



Travaux de modernisation du réseau d'eau potable

En 2025, c'est la canalisation entre La Croix de Jeanguis et La Pinolie qui va être remplacée. Cela concernera aussi La Brugère Basse, Beausoleil, la station d'épuration et quelques branchements dans le bourg qui dépendent encore de l'adduction qui vient d'Ajat à travers bois et champs.

Cela représente 1 210 mètres de conduite PVC de 110 mm de diamètre, 1 750 mètres de conduite de 63 mm de diamètre et 46 branchements de particuliers renouvelés et posés sur le domaine public en limite de propriété. Il faudra aussi incorporer une conduite en fonte de 100 mm dans le tablier du pont SNCF.

Les travaux seront réalisés en route barrée : pour faciliter la circulation, la partie non goudronnée de la Route de La Chapellenie entre le lavoir des Faliberts et la Route des Carrières a été reprise en castine.

Des fiches d'autorisation de travaux en domaine privé seront transmises aux abonnés concernés. Il s'agira notamment de demander aux abonnés l'autorisation de travailler en domaine privé, afin de renouveler la canalisation de branchement jusqu'à l'emplacement du compteur existant.

La Pinolie : les cages compteur des branchements du lieu-dit seront enterrées. 2 branchements supplémentaires doivent être repris depuis le bourg de Limeyrat afin d'abandonner la canalisation ACIER DN100 mm. Les nouvelles cage compteur seront implantées en limite de domaine public.



Raccordements à effectuer dans le bourg

La mairie de Limeyrat précise que la station d'épuration dispose d'un compteur d'eau. La reprise de ce branchement est envisagée depuis la route de la Chapellenie (La Pinolie) – linéaire estimé d'environ 350 ml.

L'exploitant AGUR précisera l'emplacement de la canalisation ACIER DN100 mm implantée le long du Chemin des Lavandières afin de déterminer si la canalisation est sous domaine public (l'utilisation de cette canalisation existante comme fourreau pour la reprise du branchement de la STEP ne peut être envisagée que si elle est implantée en domaine public).



Tracé pour raccorder la station d'épuration depuis La Pinolie

La mairie de Limeyrat précise que le puisard existant à La Pinolie sera conservé car la mise en place d'un poteau incendie nécessite à cet endroit un débit de 60 m³/h qu'il n'est pas possible d'atteindre avec le réseau d'eau potable.

DU COTE DE L'ÉCOLE ET DU RPI

Comme chaque année, les projets pédagogiques ont été nombreux dans les écoles de Fossemagne et Limeyrat regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Voici un aperçu de quelques projets qui ont jalonné l'année.

Projet poésie

Les élèves de l'école de Limeyrat ont parcouru à deux reprises cette année, en décembre et en juillet, le chemin de randonnée de la Peira Levada qui les a amenés à découvrir une borie, un dolmen et le Puits de Bontemps.

L'objectif était à la fois sportif (la boucle complète mesure environ 10 km) et artistique puisqu'il s'agissait d'observer et de photographier la nature, à deux saisons différentes. Les photos réalisées du paysage environnant ont servi de support à un travail d'écriture poétique. Les élèves de l'école de Fossemagne ont eux aussi participé à ce projet en réalisant des photos dans le village



(CP/CE1/CE2) ainsi que dans la campagne (les maternelles).

Avec l'aide du poète Timotéo Sergoï, invité par l'OCCE 24, en partenariat avec la bibliothèque de Limeyrat et l'association Les Amis du RPI, l'ensemble des élèves du RPI ont observé et analysé les photos prises lors de la randonnée pour en sortir des mots, des idées qui ont permis par la suite de réaliser des cartes postales poétiques.

Vous pouvez observer une reproduction de ces cartes sur le promenoir poétique de Limeyrat où elles ont été mises en valeur par Didier et Josiane Ballesta. Vous pourrez même entendre la voix des enfants lisant leur poème en scannant le QR code présent sur chaque carte.

Visite du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (MAAP)

Le 22 janvier, les élèves du CP au CM2 ont participé à un jeu de piste dans le musée, ils ont aussi bénéficié d'un atelier collage sur le thème du paysage.



Le 16 mai, les élèves de maternelle ont pu observer des œuvres représentant des animaux puis ils se sont mis dans la peau d'un artiste pour sculpter un oiseau en argile.



Projet vélo

Les élèves du CP au CM2 ont pu bénéficier de plusieurs interventions du Comité départemental de cyclisme pour apprendre à maîtriser le vélo et respecter les règles de sécurité routière.



Les CM1/CM2 ont également effectué, comme l'année passée, une sortie à vélo sur route sur un circuit d'une douzaine de kilomètres entre Limeyrat et Fossemagne. La sortie, malgré la pluie, s'est bien passée !



Exposition Fernando Costa

L'ensemble des élèves du RPI a visité l'exposition Fernando Costa et a rencontré l'artiste le



lundi 27 mai à Limeyrat. Ils se sont beaucoup intéressés à ces œuvres et ont posé de nombreuses questions.



Parc du Reynou

Pour terminer l'année, les élèves du RPI se sont retrouvés autour des animaux dans le parc du Reynou.

Au cours d'une balade, les élèves de cycle 1 ont rencontré différentes espèces d'Asie, d'Amérique et d'Afrique et ont observé les animaux et leurs caractéristiques, en touchant certains animaux de la ferme, et en comparant divers échantillons (poils, plumes, œufs...).



Les élèves de cycle 2 sont partis à la découverte des animaux d'Afrique : lions, antilopes, rhinocéros, autruches, girafes... au cours d'une balade pendant laquelle chaque espèce a été présentée (habitat, alimentation, relations avec les autres animaux...).

Les élèves de cycle 3 ont réalisé un atelier sur les animaux en danger. Ils ont ainsi découvert avec quels gestes simples du quotidiens on peut tenter de les protéger (consommer moins de viande, acheter de la viande locale, ne pas liker les vidéos d'animaux sauvages sur Internet...).



A LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉE CHEDID

À la bibliothèque...d'un été à l'autre...

Le bilan chiffré 2023 de la bibliothèque est disponible sur le blog de la bibliothèque.

Place est faite, ici, aux expositions et différentes animations organisées pendant une année.

Septembre 2023:

-Derniers jours de **l'exposition «Les maisons de Colette» de Monique Zanette...**



Et le samedi 23 septembre, pour la clôture, on a soupé chez Colette ! En apéritif, Monique Zanette nous proposait une dernière visite commentée de son travail.

La suite, c'était à l'Esperluette où Michèle nous avait concocté un menu bourguignon avec des recettes de Colette ou de sa mère Sido... un régal pour les yeux, un régal pour le palais... Repas littéraire aussi puisque Josiane, Monique, Élisabeth, Rosine - et encore une fois Monique en dessert - nous lisaient des extraits choisis d'œuvres de l'écrivaine... Une belle soirée féminine (hommage au féminin) pour les 150 ans de la naissance de Colette. Un grand merci à tous les convives qui ont contribué à ce chaleureux rendez-vous organisé par l'Esperluette, avec le partenariat de la bibliothèque.

-Un apéro-rencontre avec... Nelly Sanchez :



Samedi 30 septembre, nous étions vingt autour de Nelly Sanchez. Après présentation des multiples facettes de l'écrivaine, nous sommes rentrés dans le vif du sujet : ses polars périgourdiens. Une découverte des personnages récurrents de ses romans, des lieux dans lesquels l'action se situe, sous forme de questions-réponses avec le public, de lectures d'extraits. On a ainsi pu comprendre comment Nelly Sanchez concevait ses intrigues, comment elle puisait son inspiration dans le quotidien de sa vie, dans les rencontres faites au cours de ses déambulations. Merci aux participants d'avoir été là, actifs, dont Monsieur le maire de Limeyrat et son adjointe à la culture. Merci à Nelly pour sa prestation remarquable. *Et fin septembre, la bibliothèque fermait ses portes pour travaux de rénovation et accessibilité...*

Octobre 2023:

La bibliothèque est fermée mais l'équipe travaille dur à son réaménagement...



- Les bénévoles continuent l'activité hors les murs. Ce 2 octobre, nous étions à la BDDP pour renouveler le stock de livres temporaire....
- Travail sur plan pour trouver le meilleur emplacement possible des différents éléments, les propositions seront validées par la BDDP.

◇ **La bibliothèque en déplacement à l'école de Fossemagne :**



- Lundi 16 octobre, en après-midi, c'était les retrouvailles avec les élèves des deux classes de l'école de Fossemagne. Butaï, kamishibaï... des mots qui nous font voyager dès qu'on les prononce !

- **Accueil de classe**: Mardi 17 octobre, pour cause de travaux, c'est à la salle des fêtes que nous avons accueilli la classe de Limeyrat pour une activité bibliothèque.



Présentation valorisation de certains ouvrages et emprunts individuels de livres...

Pour terminer la séance... lecture d'un kamishibaï, évidemment !

- Puis vint le temps de la **réinstallation** dans un local plus clair, plus adapté, plus accueillant. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui, un peu, beaucoup, ou passionnément ont œuvré pour que la bibliothèque, ce service public de la lecture au village, reste fermée le moins longtemps possible !

Décembre 2023:

- **Un salon de lecture**, à l'étage, dans un décor rétro, pour un voyage en nostalgie à partir de panneaux d'élocution et de photos sur plaques de verre, des autochromes. Merci à Philippe Andrieux pour le dépôt de ces petits trésors à la bibliothèque !



- **La bibliothèque en déplacement à l'école de Fossemagne** : Dernier rendez-vous de l'an 2023 avec les élèves des deux classes de l'école de Fossemagne pour une lecture de Kamishibaï ! Un voyage autour du monde en compagnie de Loup, pour les plus grands ! De belles connais-

sances géographiques, bravo à eux ! Et comment tromper l'ennui avec Léonie, pour les plus jeunes !

- **Accueil de classe**: Au tour des CM de l'école de Limeyrat de vivre la dernière activité bibliothèque de l'année ! Et c'est dans des locaux rénovés que la classe fut accueillie ! Visite obligatoire donc. Emprunts de livres, lecture d'un kamishibaï où des petites histoires viennent parasiter des tableaux de maîtres... Hopper, Gustave Doré, Picasso...une belle plongée dans la peinture des grands maîtres !

- Bibliothèque en fête !

Mardi 19 décembre, à la bibliothèque, nous fêtons le nouvel espace promptement réalisé par la municipalité - merci à elle - et par les bénévoles - merci à eux !!



Nous fêtons aussi la dernière permanence de l'année 2023. L'occasion pour ceux qui ne l'avaient déjà fait, de découvrir le local rénové avec accès dans la salle communale contigüe, dispositif mis en place pour les personnes à mobilité réduite. Une nouvelle configuration qui a séduit tous les présents. Ce fut une bien belle soirée avec ses deux temps forts qui ont réuni une soixantaine de personnes. Un grand merci, un grand bravo aux artistes musiciens qui nous ont régalié de leur talent : Liz et Alan Bennett et Maureen McLeod. L'équipe de la bibliothèque ponctue, quant à elle, ces moments musicaux de courtes lectures et chansons. Merci à vous pour votre présence, chaleureux soutien à la bibliothèque.



Février 2024 :

Accueil de classe, celle de Limeyrat le mardi 13 février : choisir un livre pour lire à la maison,

A LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉE CHEDID (suite)

écouter, regarder un kamishibai et découvrir Léonard de Vinci et ses étonnantes inventions !

Mars 2024 :

- **La bibliothèque en déplacement à l'école de Fossemagne** : lundi 25 mars, rendez-vous à l'école de Fossemagne pour la présentation de nouveaux kamishibais...

Surprenantes ces histoires si on en croit le silence qui suivit la lecture !

- Dans le cadre des «**Éclats poétiques**», la bibliothèque accueillait une exposition de la BDDP sur la chanson française, un des fils rouges de ces «**Éclats poétiques**» 2024. Il était proposé aux visiteurs de glisser dans une urne le titre de leur chanson française préférée et son interprète. Ainsi, une playlist a pu être créée, toujours disponible à la bibliothèque qui peut parfois vous recevoir en musique...



Avril 2024 :

Accueil de classe :

- lundi 8 avril, bienvenue à la classe de Limeyrat pour une visite de l'exposition Résonance installée à l'Esperluette et un atelier d'écriture collective. Après une déambulation libre suivie d'un échange d'impressions et d'une présentation de l'historique de cette exposition, les enfants, par groupes, cherchèrent - et découvrirent ! - les résonances entre poèmes, aquarelles et photos. Les mots qui leur venaient à l'esprit en observant les œuvres furent inscrits sur une feuille, matériau



qui servit à l'élaboration d'un poème collectif. Après un premier jet, l'affinage fut réalisé en ordonnant au mieux les bandes découpées. Le poème des élèves fut affiché dans le village en tant que poème du mois, en mai.

- mardi 9 avril, dernière rencontre avec les élèves de l'école Gabriel Moulinier de Limeyrat pour emprunts de livres avant les vacances de printemps. Pas de kamishibai cette fois-ci, mais zoom sur trois albums pour observation d'illustrations : quelques représentations animalières en littérature jeunesse.

Mai 2024 :

- **Café littéraire** : samedi 19 mai, c'est à quinze que nous nous sommes retrouvés au café associatif de Limeyrat, L'Esperluette, pour notre traditionnel café littéraire consacré au Prix des lecteurs d'Étranges lectures...



Un temps d'échanges riches et enrichi par la présence parmi nous de deux des membres du collectif départemental, Philippe Andrieux et Bernard Coste - un honneur ! merci à eux pour cette reconnaissance !!! - et dont plusieurs participants ont souligné combien ce moment était précieux et agréable. Présentation des livres en lice, analyse des ressentis et discussion à bâtons rompus... avant le vote. Un grand merci à la municipalité de Limeyrat qui offrait boissons et petits gâteaux. Et merci à vous, les participantes, les participants, pour votre fidélité au fil des années.

- **Intermède poétique** : Lundi 27 mai, en matinée, la bibliothèque Andrée Chedid était présente



avec ses valises poétiques pour accueillir en alternance avec l'expo Costa les classes qui avaient fait le déplacement pour découvrir le travail de l'artiste et le rencontrer. Lectures de poèmes et ateliers d'écriture poétique, de l'aléatoire à plus construit, acrostiches. Une immersion artistico-poétique pour une autre façon d'apprendre...

Juin 2024 :

Pour un bel **atelier d'écriture**, ce fut un bel atelier d'écriture que nous proposa Jean Marc Champeaux, samedi 8 juin, entre Promenoir poétique et Esperluette, à l'invitation de la bibliothèque Andrée Chedid !



Partis glaner dans le Village en poésie, puis sur le Promenoir, des fragments poétiques et des sensations, les douze participants ont ensuite suivi les consignes de Jean Marc, un protocole original, encore une fois millimétré, pour une production individuelle. Un moment oxygénant, créatif qui aura ravi les douze présents. Merci Jean Marc ! Et merci au café associatif et à Michèle pour l'accueil et la clôture conviviale autour d'une table.

«**Un café, un livre pour l'été**» : ce samedi 29 juin, c'était la dernière animation proposée par la bibliothèque Andrée Chedid... Des lectrices et lecteurs s'étaient réunis pour partager leurs coups de cœur avec d'autres.



Une rencontre ô combien chaleureuse, pleine de spontanéité pendant laquelle nous avons pris le temps d'écouter des histoires personnelles reliées à ces titres. Une rencontre qui donne des envies de lectures, des envies de découvrir les goûts des autres et de varier les plaisirs puisque **diversité il y a**.

Merci à vous d'avoir été encore là, permettant ainsi que vive et rayonne la bibliothèque. Merci à Michèle pour son accueil au café associatif.

Été 2024 :

- **Accueil de classe** : Mardi 2 juillet, les CM de l'école de Limeyrat ont découvert l'exposition temporaire, photos et haïkus de Mary-Noëlle Vischi, ainsi que le nouvel espace enrichissant le Promenoir, «Le coin des poètes en herbe». En résonance aux œils de bœuf de l'artiste, un atelier leur a été proposé : observer une fraction de paysage à travers une «longue-vue» et le décrire aux camarades de leur groupe pour qu'ils le dessinent.



Revenus en classe, ils ont utilisé l'expérience vécue pour écrire quatre tercets, à la manière des haïkus : «Sur le sentier des poètes le bruit des criquets le silence des arbres»

- «**Limeyrat-sur-mer**», une **exposition-animation-installation** concoctée par l'équipe de la bibliothèque élargie, pour un petit air de vacances et de détente qui était visible jusqu'à fin septembre !



Et puis un cabinet de curiosités, un clin d'œil au temps très passé (!!) et des documents à emprunter ou à feuilleter sur place...

- «**Les lecteurs prêtent aux lecteurs**» : et ce jusqu'à fin septembre aussi... Un panel de livres riche et varié à découvrir !

Belle fin d'année 2024 !

La responsable,
Josiane Ballesta

DIVERS... DIVERS... DIVERS... DIVERS...

Concert d'été

Le 15 août 2024, Limeyrat a vibré au son des rythmes envoûtants du groupe AKESTEKO, lors d'un concert qui a marqué les esprits. Originaire des Cévennes, AKESTEKO est un groupe de 6 musiciens, leur musique éclectique mêle habilement des influences de rock, de folk et de musique traditionnelle. Leur répertoire, riche et varié, transporte les auditeurs dans un univers musical à la fois énergique et poétique, où se mêlent mélodies entraînantes et paroles profondes. Ce concert a été un véritable succès, réunissant un large public venu de Limeyrat et des alentours pour découvrir (ou peut-être redécouvrir) ce groupe talentueux.



Concert du groupe AKESTEKO sur la place de l'église



Concert du groupe AKESTEKO sur la place de l'église

Les spectateurs présents ont été unanimes : l'ambiance était festive et la qualité de la performance exceptionnelle. Cet événement s'inscrit pleinement dans la dynamique culturelle que la mairie de Limeyrat

souhaite insuffler au village. Consciente de l'importance de la culture pour le bien-être de ses habitants et pour la cohésion sociale, la municipalité s'engage à développer une programmation culturelle riche et diversifiée, accessible à tous. Le concert d'AKESTEKO n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette volonté de promouvoir l'art et la culture sous toutes ses formes.

La mairie est fière de voir les habitants répondre avec enthousiasme à ces initiatives et est déterminée à continuer sur cette lancée. D'autres événements culturels sont déjà en préparation pour faire de Limeyrat un lieu où la culture rayonne et rassemble.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle soirée, et rendez-vous bientôt pour de nouvelles aventures culturelles à Limeyrat !

Merci à Didier et Hélène Patris qui nous ont fait bénéficier de leur carnet d'adresses et ont nourri et hébergé les artistes.

Une course cycliste féminine renommée passe à Limeyrat

Pour la 6ème année consécutive, l'association TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION avait programmé une course cycliste qui réunit des athlètes féminines de renommée internationale entre le Lac de Rouffiac et la Ville de Boulazac. En raison de travaux sur les routes, le circuit habituel avait dû être modifié et c'est ainsi que le trajet traversait notre commune d'est en ouest en arrivant depuis Ajat et en filant vers Blis et Born par La Chosedie.

Elles ont disputé un sprint à hauteur du vieux cimetière et il ne leur a pas fallu bien longtemps pour avaler les quelques kilomètres sur notre territoire.

Il avait fallu trouver pas moins de 21 signaleurs pour bloquer la circulation aux carrefours le temps du passage des cyclistes.

Merci aux bénévoles qui s'étaient portés candidats.



Les voitures des directeurs sportifs



Passage du peloton dans le bourg

-----Adieu Charles et un grand merci à toi-----

Chaque fois qu'un habitant de la commune nous quitte, il laisse un vide qui ne se referme jamais. Notre meilleure manière de lui rendre hommage est de perpétuer son souvenir.

Le 20 juin 2024, c'est une personnalité bien particulière qui s'en est allée : c'est Charles, un ami de tous qui a marqué son passage parmi nous par ses innombrables réalisations, ses implications dans toutes les fêtes et tous les chantiers de la commune.

Selon ses dernières volontés, il nous a laissé ses nombreuses œuvres que nous tâcherons de faire vivre en pensant à lui.

Une de ses fameuses mises en scène pour Noël



Dégustation du vin chaud chez Charles après le passage du Père Noël



Exposition des maquettes du vieux bourg pour un repas des aînés



Charles en plein travail au club house du club de football



Exposition de moulins pour un repas des aînés



Une des premières participations de Charles au repas des aînés



Exposition des œuvres de Charles pour une fête du village



COMITE DES FETES



La Fête 2023 :

En 2023 le thème de la Fête était **La Magie.**

Et il faut bien reconnaître que le samedi 2 septembre avait été « magique » alliant temps magnifique à foule importante que ce soit pour le concours de pétanque, organisé de main de maître cette année par l'Amicale de Chasse,



pour le Marché De Producteurs dont les participants ont été très rapidement dévalisés,



ou pour le Feu d'Artifice en musique, toujours aussi impressionnant. Bref, une après-midi et une soirée de rêve. Soirée qui s'est étirée tard dans la nuit au son de la musique électro qui a fait danser la foule encore dense à cette heure.



Le dimanche vous avez été beaucoup moins nombreux à fréquenter la Fête pour laquelle nous nous étions pourtant creusés la tête puisque



nous avons fait venir « La Malice », un très habile magicien qui a émerveillé grands et petits,



deux jeunes femmes échassières qui ont déambulé dans la Fête à plusieurs reprises, un stand de rollers pour les Petits et les Ados et plusieurs ateliers de maquillage pour les enfants.





Hélas, il y avait trop peu de monde et cela nous a amené à provoquer une réunion spéciale du Comité pour essayer de trouver pourquoi le dimanche n'attirait que peu de monde alors que le samedi fonctionnait si bien. Nous avons onze mois devant nous pour résoudre cette énigme!

L'Assemblée Générale 2023 :

Quasiment tous les membres du Comité des Fêtes étaient présents pour cette AG. Après le traditionnel discours du Président, quitus lui a été donné pour son bilan moral ainsi qu'à la Trésorière pour son bilan financier. 2 mandats étaient remis en jeu cette année, celui d'Eric Mahieu au poste de secrétaire et celui de Jean-Pierre Mortelmans au poste de secrétaire adjoint. Ils se représentaient tous les deux et ont été réélus à l'unanimité. Nous avons pris acte de la démission de Josiane Ballesta de son poste de vice-présidente. Il est à noter que 4 nouveaux membres nous ont rejoints cette année, Julie Abraham, Bruno Mekerque, Eddy Blanco et Yves Deschamps. Bienvenue et merci à eux.

Téléthon:

2023 était une année de transition pour le Téléthon, nous avons décidé de ne pas organiser de marche comme c'était le cas les années précédentes car nous nous sommes aperçu que ces marches n'attiraient plus de gens extérieurs au Comité des Fêtes.

Nous nous sommes contentés d'envoyer un chèque de 150€ au Téléthon.

Théâtre :

Comme ça tend à devenir une tradition (vous me direz, 2 ans c'est une tradition balbutiante) donc je dirai plutôt qu'il s'agit d'une volonté forte, le Comité des Fêtes a accueilli en février la troupe de Théâtre de l'Amicale Laïque de Montignac. Nous y étions allés en tant que spectateurs à Montignac au mois de décembre et c'est sans aucune hésitation que nous avons recommandé « *le portable et le tapis* » à nos amis du Comité.



Nous avons passé un excellent moment à la salle des fêtes dans laquelle les rires se mêlaient aux applaudissements.



A n'en pas douter, il faudra reconduire cela en 2025 ! Il est d'ailleurs à noter que des investissements ont été faits par le Comité et des aménagements par la municipalité pour accueillir ces spectacles dans de meilleures conditions.

La Choucroute :

Comme tous les ans, les filles du Comité nous concoctent une Choucroute Royale avec Patricia Baylet comme Cheffe d'orchestre et c'est un véritable régal.



Comme tous les ans nous devons rajouter des tables et comme tous les ans, nous refusons du monde.



Merci à vous, Mesdames.

Expo COSTA à Limeyrat : « LA PARANTHESE ENCHANTEE »

650 ! C'est le nombre de visiteurs que le Comité des Fêtes a accueilli du 24 au 27 mai pour une superbe exposition des Œuvres du Sculpteur Soudeur FERNANDO COSTA. Cet Artiste de réputation internationale a fait fortuitement la connaissance d'une famille bien connue de Limeyrat et ce qui a démarré par une boutade un an plus tôt s'est concrétisé par une magnifique exposition.

Cette expo était composée de plusieurs parties : La première d'entre elles était « ludique » et proposait des œuvres réalisées à partir d'objets du quotidien, le principe étant de composer un tableau en découpant du métal et en le soudant de façon harmonieuse tant sur le plan des formes que dans l'assemblage des couleurs.



La deuxième partie qui occupait l'espace noir de l'extrémité de la salle des fêtes était quant à elle beaucoup plus « solennelle » et méritait les explications que l'Artiste donnait avec infiniment de plaisir et de simplicité.



La troisième et dernière partie était réservée à des inconnus locaux qui se sont inspirés de Fernando Costa pour réaliser des œuvres au demeurant très impressionnantes, et le fait qu'il ait proposé que ces œuvres figurent parmi son exposition donne une réelle idée de son humilité.

Point d'orgue de l'exposition, au beau milieu de la salle des fêtes trônait une ART-SMART habillée par COSTA et confiée par l'un de ses clients pour l'occasion.



Le vendredi soir, le camion orange de la commune, qui avait rendu son dernier souffle il y a plusieurs années et dont FERNANDO COSTA venait de faire l'acquisition, était découpé à la disqueuse sous le regard émerveillé de plusieurs centaines de spectateurs très impressionnés par les gerbes d'étincelles qui jaillissaient de toute part.

C'est en œuvres d'art que ce camion initialement voué à la destruction, entamera sa seconde vie.



Enfin le lundi, ce ne sont pas moins de 150 élèves du CP à la 5^{ème} qui ont pu admirer les œuvres de COSTA, celui-ci se prêtant volontiers à leur médiation.



Merci
Monsieur
Costa

La Rando Mob :

Succès jamais démenti depuis sa création voilà une dizaine d'années, 2024 a encore attiré la foule des « mobeurs » de tout poil.



Accueillis avec du café et de la brioche, ceux-ci, une fois leurs inscriptions complétées et validées, forts de recommandations de prudence et dument numérotés, elles et ils se sont élancés pour une rando de 73km sous un temps mi-figue, mi-raisin qui n'a pas entamé leur bonne humeur. Après une longue pose à l'Etang du Coucou qui leur a permis de casser la croûte ils sont repartis en admirant le château d'Hautefort et sont arrivés vers 13h à la salle des fêtes de Limeyrat.



Là ils ont pris un solide déjeuner animé par la tombola de notre Président Hubert Puybaraud et son compère Jean-Pierre Mortelmans, et c'est malheureusement trop tôt que nous avons dû nous séparer pour cause d'élections législatives.

Le Marché Gourmand du 20 juillet :

En 2023, nous avons retenu le 20 juillet pour faire notre désormais traditionnel spectacle gratuit + marché gourmand. Nous n'avions pas pensé que c'était le jour de la Fête Patronale de Fossemagne et cela a provoqué quelques grincements de dents bien compréhensibles chez nos voisins fossemagnacois. Pour éviter ce genre de problème nous avons donc pris la décision que désormais le marché de juillet se déroulerait le 14 Juillet (au moins pour les 6 prochaines années !).

La buvette et les frites et exceptionnellement pour cette fois le fromage étaient vendus par le Comité des Fêtes. En ce qui concerne les producteurs, rien ne manquait (sauf les escargots), mais l'on pouvait se régaler d'entrecôtes ou de burger de canard, d'assiettes de crudités, en dégustant un Rosé bien frais, et Philippe nous avait apporté du pain et des gâteaux à profusion, et je ne serais pas complet si je ne parlais pas des excellentes glaces au lait de brebis.



Bref, j'en oublie qui voudront bien m'excuser, mais on pouvait manger de très bons plats en écoutant la musique du groupe « Les Provisoires » jusque tard dans la soirée.



La Fête Patronale du 31 août & 1^{er} septembre 2024

Et oui ! 2 Fêtes Patronales sur le même bulletin municipal ; Ce n'est pas suffisamment fréquent pour ne pas être noté. Donc le thème de cette année 2024 était le Village Gaulois et on a cru toute la soirée de samedi que le ciel allait nous tomber sur la tête, mais non, à part 2 ou 3 minuscules averses, le temps a été clément. Peut-être était-ce pour fêter l'évènement de cette année :

En 2024, la municipalité et le Comité des Fêtes ont décidé que les manèges seraient gratuits pour tout le monde, le samedi et le dimanche, pour un nombre illimité de tours.

A 14h30 débutait le tournoi de pétanque dirigé d'une main de fer dans un gant de velours par Natacha Dumas. Mais ne gâchons pas le plaisir qu'elle aura à vous le conter par le menu.



Puis vint l'heure du Marché Gourmand. Tous les producteurs étaient présents (y compris les escargots) et le fromage était en vente au stand de la boulangerie outre les produits que l'on trouve habituellement dans une boulangerie. Je dois dire que leur stand était très grand et très joli. Au début, ça se remplissait doucement, puis de plus en plus, et encore plus, ça n'en finissait pas ! Je pense que l'on a accueilli au moins trois cents personnes, en tout cas nous avons fait 80 kg de frites et passé entre 7 et 8 fûts de 30L de bière.



Gros, gros succès du marché gourmand, accompagné par le concert en live du groupe « Provisoire » !



Et puis la municipalité nous a offert un superbe feu d'artifice qui m'a semblé encore plus généreux que les années précédentes, avec, cerise sur le gâteau la musique qui accompagnait harmonieusement le feu : une belle réussite.



Le dimanche matin, le vide-greniers aurait dû accueillir un peu plus de brocanteurs du dimanche, mais je pense que plusieurs d'entre eux ont été refroidis par les ondées matinales. Gros succès en revanche pour le Rôtisseur qui a vendu jusqu'à sa dernière portion de viande grillée et pour



les fromagers situés en face de lui et qui ont bénéficié de l'attractivité de la rôtissoire et de la queue qu'elle engendrait pour tirer leur épingle du jeu.



L'après-midi, tandis que le Druide distribuait ses potions magiques sans parcimonie, César se baladait au bras de Cléopâtre, quant au Chef de notre village, Abraracourcix, dont on pouvait admirer les tresses colorées, il n'avait trouvé aucun brave souhaitant porter son bouclier. On vit bien Astérix mais qu'est devenu son ami Obélix ?



Voilà, le résumé survolé de l'activité du Comité des Fêtes depuis septembre 2023 et n'oubliez pas que le Comité des Fêtes est ouvert à tout le monde pour la modique cotisation annuelle de 5€, alors.... Venez nous rejoindre !!!

Eric Mahieu



LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notre association accompagne, soutient ou propose des animations culturelles autour de la littérature, de la poésie sous toutes ses formes ou du conte et

est ouverte à toutes et à tous. C'est elle qui finance toutes les installations du Promenoir poétique. Une page, sur le blog de la bibliothèque, lui est consacrée.

Septembre 2023 :

Le 30 de ce mois-là, nous accompagnions «**L'apéro-rencontre**» dédié à l'autrice Nelly Sanchez, en offrant le pot de l'amitié pour clôturer cette animation de rentrée organisée par la bibliothèque.

Octobre 2023 :

Le 7 octobre, entre 15h et 18h, nous assurons une permanence, à l'Esperluette, pour faire découvrir aux personnes qui avaient soutenu notre projet, le contenu des **valises poétiques**. Ces valises, destinées aux classes pour une immersion dans la poésie ont commencé leur voyage dans les écoles pendant les mois suivants.



Novembre 2023 :

C'était samedi 25 novembre, à l'Esperluette. La Compagnie Waati Nooma nous proposait un **atelier de construction de marionnettes intergénérationnel**, gratuit pour les participants, financé par Les Amis de la bibliothèque.



Des petits poissons, des grandes mains... des techniques en partage. Une préparation au spectacle présenté le dimanche 17 mars 2024 en partenariat avec Les Amis du RPI. .

Chacune, chacun a pu repartir avec sa marionnette... mais rendez-vous était donné le 17 mars à Limeyrat pour les retrouvailles !

Un après-midi convivial, chaleureux et coopératif ! Grand merci à Alice et Yacouba pour leur disponibilité et bravo à eux pour leur créativité !

Janvier 2024 : Un poète au village

Lundi 15 janvier, en soirée, spectacle tout public de Timotéo Sergoï (poète invité en Dordogne par l'OCCE 24) à l'Esperluette, café associatif, à l'initiative des Amis de la bibliothèque et des Amis du RPI... On peut dire que ce fut un de ces instants magiques où tout fonctionne comme on l'avait rêvé...



Une assistance nombreuse, diverse, toutes générations confondues, serrée dans l'espace chaleureux du café, une bonne cinquantaine de personnes profitant d'un grand moment de poésie... Une poésie qui nous en aura fait voir de toutes les couleurs : appel à émerveillement, à l'indignation, à l'amour, au rêve... Un poésie offerte sur fond d'humour, et même d'autodérision, cette délicatesse des âmes sensibles. Car Timotéo Sergoï n'est pas qu'un poète de l'écrit, ayant édité de nombreux recueils, collant ses affiches et autocollants sur les murs des villes et villages où le mènent ses pas. C'est un incomparable diseur, un comédien portant ses propres textes avec talent, pour un seul-en-scène que nous ne sommes pas près d'oublier... Et un poète, pour le paraphraser, *qui est venu debout nous parler de l'orage, qui est venu en rage nous dire d'être debout.*

Mars-Avril 2024 :

- Installation sur le **Promenoir poétique** de la nouvelle **exposition temporaire**, celle de Mary-Noëlle Vischi « Voyage immobile, à travers l'œil de bœuf du grenier, à l'heure du Taï-Chi ».

Renouvellement des jeux poétiques sur le circuit.

- Lundi 11 mars, à 18h, c'était le lancement des **Éclats poétiques 2024**... Et le vernissage de l'exposition temporaire du Promenoir poétique. Hélas, le chemin étant détremé, nous n'avons pas pu la découvrir in situ... Mais la cinquantaine de présents a pu profiter des originaux et d'une projection sur grand écran des œuvres de Mary-Noëlle Vischi.

Merci à vous d'avoir été là, merci aux élus locaux et départementaux qui ont tous témoigné de leur intérêt pour cette manifestation culturelle en milieu rural, merci aux artistes présentes, Alice Pécharman et bien sûr Mary-Noëlle Vischi qui ont su titiller notre curiosité et partager un moment culturel d'une grande sensibilité.



Merci à la municipalité de Limeyrat pour son verre de l'amitié gourmand.

- C'était dimanche 17 mars 2024.... À 16h, nous étions nombreux, très nombreux au point d'exploser la jauge souhaitée par les artistes... Des marionnettes, des très petites, des petites, des moyennes, des grandes et des très grandes pour nous faire voyager du Burkina Faso à Marseille. Et bien sûr pour leur donner vie, Alice et Yacouba de la **Cie Waati Nooma** accompagnés pour cette première tout public par un musicien de Kora, djembé et balafon.



Un **spectacle** chaleureusement applaudi par les quelques 150 personnes, de toutes générations ! La surprise annoncée, ce fut la participation du groupe musical **«La bonne jambette»** intervenant en chant choral pendant le spectacle, pour la danse des poissons que les élèves du RPI Fossemagne / Limeyrat avaient fabriqués au préalable dans les classes. Sans oublier l'animation musicale rythmant la danse d'une des grandes marionnettes en adieu au public. Merci à tous,

bravo aux artistes. Un moment culturel et festif financé conjointement par les Amis de la bibliothèque et les Amis du RPI.

Une parenthèse enchantée ! Une incroyable et attachante complicité entre Laureen et Georges ! C'était samedi 23 mars à Limeyrat, dans le cadre des **Éclats poétiques 2024** : **«Brassens à la folie»** interprété avec talent par Laureen Eon Jeammes.



Une magnifique immersion dans la vie et l'œuvre de Georges Brassens, 1h10 de pur bonheur ! Et quand arrive octobre 1981 - Brassens s'éteint- on se dit «oh non, pas déjà la fin...» On n'a pas vu le temps passer.

Merci aux 70 spectateurs, conquis, d'avoir fait ce voyage avec nous. Un spectacle à voir, à revoir, à re-revoir, tant on ne s'en lasse pas !



Bravo Laureen et merci d'avoir redonné vie au grand Georges Brassens.

- L'avant-dernier des **Éclats poétiques 2024**... **«Résonance»**... C'était à l'origine la mise en lien par Brigitte Michal du travail de deux artistes... À Limeyrat, l'exposition aurait pu prendre pour titre **«RésonanceS»**, puisque nous y avons associé des textes poétiques. Vous pouviez donc apprécier les travaux d'une photographe, Willemine Jaspars, d'une aquarelliste, Sylvie Leblond, d'un poète, Jean Marc Champeaux. Samedi 30 mars, à 18h, c'était le vernissage, l'occasion pour les 26 personnes présentes de découvrir cette re-



marquable exposition et de rencontrer 2 des 3 artistes.
Étonnement du public de ressentir effectivement les résonances entre les œuvres de personnes qui ne se connaissaient pas il y a peu. La soirée s'est terminée dans une ambiance particulièrement chaleureuse en dégustant les amuse-bouche apportés par les membres organisateurs et les cocktails proposés par l'Esperluette. Bravo aux artistes pour leur travail et leur médiation et bravo à Brigitte Michal pour la pertinence de ces rapprochements.

- Le dernier des Éclats poétiques 2024, c'était «**À Lapointe de l'addiction - de la diction**» spectacle sur Bobby Lapointe pris en charge par le Café associatif «L'Esperluette».



Juin - juillet 2024 :

Sur le **Promenoir poétique**,
- création du «Coin des poètes en herbe» pour valoriser le fabuleux travail réalisé par notre RPI,

autour de la poésie. N'hésitez pas à scanner les QR codes pour entendre les voix des enfants et celle du poète Timotéo Sergoï...



- Autre animation : «Jouons avec Jean Tardieu», dispositif ludique.



À bientôt et au plaisir pour de nouvelles aventures !

FOOTBALL CLUB - FCTLF



La saison 2023-2024 a été particulièrement florissante pour le Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne puisque grâce à l'énergie des entraîneurs et des joueurs, les 2 équipes séniors sont montées en division supérieure: l'équipe fanion en 1re division et la réserve en 3e division. Sans compter la bonne tenue de toutes les équipes de jeunes de l'école de foot ainsi que les féminines.

Jeudi 27 juin, a eu lieu l'assemblée générale du



club à Thenon. Le bureau a été reconduit. Le président du District fraîchement élu, Jonathan Blondy, a salué la belle saison du club.

Enfin, le FCTLF a eu un mot pour les bénévoles, sans qui rien ne serait possible. Il espère que d'autres volontaires les rejoindront.

Le dimanche 16 juin 2024, l'équipe fanion a joué la finale de D2 contre l'équipe Stella de Bergerac à St Médard de Mussidan.



Malgré une belle prestation et un match à suspense, les joueurs se sont inclinés sur le fil.

LIMEYRAKU

Lors de son assemblée générale de septembre 2023, LIMERAKU (association de création céramique) s'est donné 2 objectifs pour 2024 :

- Améliorer et Trouver de l'espace de travail et de séchage des pièces par le rangement du matériel et plus particulièrement des émaux. Gros travail réalisé cet hiver par tous les adhérents, toutefois le problème de la place toujours présent est un des paramètres qui nous limite notamment pour accepter de nouvelles adhésions.



- Deuxième point important, entre Avril et Décembre 2024 programmer la conception et la mise en production des œuvres pour le marché de Noël dans le cadre de la Fête du solstice d'hiver. A ce jour près de 200 pièces sont soit terminées soit en attente d'émaillage pour d'autres ou encore en cours de réalisation. Ce travail d'équipe autour d'un même projet est porteur pour tous les adhérents, d'échange, de partage et de bons moments de détente.

Dernier espoir pour Limeyraku 2024, coté équipement, le programmeur d'un de nos fours donne quelques signes de fatigue, pourvu qu'il tienne jusqu'à Décembre.

AMICALE LAIQUE

Activité Chi Gong

En septembre, pour la 3ème année à Limeyrat, ont repris les cours de Chi Gong !

Il s'agit d'une pratique orientée vers le bien-être et la santé : les mouvements sont doux, effectués avec lenteur pour permettre la perception dans son corps de l'énergie vitale (ou « chi » en chinois). Le Chi Gong permet ainsi d'acquiescer détente, lâcher-prise mental, souplesse articulaire, cons-



science de soi, amplitude respiratoire et joie de vivre !

Magali Banquey, de l'école de l'Art du Chi, propose des cours hebdomadaires (niveau débutant) le lundi de 18h45 à 20h15 à la salle des fêtes de Limeyrat.

Tarif annuel : 240€ / 200€ pour les Limeyratois. Prévoir vêtements et chaussures souples et confortables.

Pour plus d'informations : 06 95 08 12 02. Reprise depuis le 23 septembre 2024.

Aucun prérequis nécessaire : bienvenue à toutes et tous !



Activité Gym

L'année 2023/2024 a vu le nombre d'inscrites stable. Les cours ont eu une fréquentation régulière tout au long de l'année.

On se retrouve pour faire de la gym chacune à son rythme, on n'est pas là pour faire des performances, un petit groupe de filles mais avec une belle dynamique. Le nombre important d'accésoires permet une grande variété d'exercices. La dînette de Noël et celle de juin qui clôturait la saison ont été des moments très conviviaux.

Venez nous rejoindre le mercredi à 18h45 à la salle des fêtes de Limeyrat

Contact 06 26 14 25 21

AMICALE DE CHASSE

L'ouverture de la saison de chasse 2024 / 2025 était fixée le dimanche 08 septembre à 8h00. La chasse du sanglier a débuté quant à elle le 15 aout. Les cartes de l'amicale étaient en vente à partir du 07 septembre de 10 heures à 12 heures au local de chasse puis au fil de l'eau comme d'habitude. Le tarif reste inchangé.



La dernière assemblée générale de l'association a vu la reconduite de son bureau dans son intégralité. Les chasseurs souhaitant intégrer notre amicale l'année suivante sont invités à se faire connaître avant la tenue de l'assemblée générale en juin prochain.

Les attributions de bracelets de chevreuils, sangliers et cerfs sont identiques à l'année précédente en raison du maintien des populations. Les modalités de la chasse aux petits gibiers restent inchangées.



Les repas organisés connaissent toujours le même succès. Le prochain rendez-vous culinaire est fixé cette année au samedi 12 octobre avec l'entrecôte frites.

A l'occasion de la fête patronale, pour la deuxième année, notre association a assuré l'organisation du concours de pétanque le samedi après-midi.



50 équipes se sont engagées et 30 ont reçu un lot.

Merci aux bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation des festivités et à toutes celles et ceux qui viennent partager un moment de convivialité.

Dégâts aux biens :

Un site a été mis en place par la chambre d'agriculture afin que chacun puisse déclarer tous types de dégâts commis par la faune sauvage sur les habitations, les élevages, son poulailler etc... (Rendez-vous sur le site « signaler dégâts faune sauvage ») ou contacter le président de l'amicale de chasse pour le faire.

Bonne saison

LIMEYRAT



Fête le
Solstice d'Hiver

LE 20 DÉCEMBRE
À PARTIR DE 17H00



MAPPING SUR L'ÉGLISE
MARCHÉ DE NOËL
DÉAMBULATION
SONORE ET LUMINEUSE

RESTAURATION SUR PLACE
LE RETOUR DE LA LUMIÈRE